PôlesActu.
Entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence
www.entreprises-aix.com

Les déplacements sur le Pôle : une situation soluble dans une meilleure dynamique ?

N° 58 • Mai 2015

SAPS votre partenaire sécurité sur le Pôle d'Aix

Pour le compte de l'**Association des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**, **SAPS** assure la sécurité nocturne du Pôle par une présence permanente de véhicules d'intervention.

Ces véhicules sont en liaison radio constante avec notre station de télésurveillance **Ci2t** (certifié APSAD type P3).

C'est l'assurance pour nos clients d'un délai d'intervention très rapide lors d'un déclenchement d'alarme.

Étude personnalisée du plan de sécurisation de vos locaux.

SAPS

0825 801 833
24 h/24
www.saps13.fr

Numéro d'autorisation CNAPS 013-2112-10-01-20 130 349 367. Article n° 612-14 du Code de la Sécurité Intérieure : l'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

Systèmes anti-intrusion
Contrôle d'accès
Vidéo surveillance
Automatismes

04 42 58 16 87

anova

La sécurité électronique sur mesure

Installés depuis 1983 sur le pôle d'Aix, Guillaume et Jean-Pierre Kechissoglou développent leurs métiers dans le domaine de la sécurité électronique et proposent : des études techniques sur site, des concepts adaptés à vos besoins, un service technique de qualité et des partenaires d'expérience.

380, rue Claude Nicolas Ledoux — pôle d'activités d'Aix-les-Milles - 13854 Aix-en-Provence cedex 3
04 42 58 16 87 — contact@anova-securite.com — www.anova-securite.com

PôlesActu.
Entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence
www.entreprises-aix.com

Directeur de la publication
Frédéric Blanchard

Responsable de la rédaction
Patricia Marcellet

Comité de rédaction
Nicolas Desanti, Maurice Farine,
Bernard Figuière, Bruno Jullien,
Emanuel Larrondo,Giovanni Marinella,
Jean-Claude Marcellet, Christian Marquié,
Béatrice Somville

Ont collaboré à ce numéro
Ingrid Cappoen, Sergio Fumelli,
Corinne Duquenne, Laura Mazeyrac

Illustration de couverture :
Juan Darien - I Stock Getty Images

Association des Entreprises du
Pôle Activités d'Aix-en-Provence
Tél. 04 42 24 40 26 — Fax 04 42 39 77 66

www.entreprises-aix.com
contact@entreprises-aix.com

Chargé d'édition : Carrefour d'Entreprises — PAAP
Impression : Pure Impression

IMPRIM'VERT®

Distribution gratuite de 2 500 exemplaires
Dépôt légal : 2e trimestre 2015 — ISSN 1161-725 X

Pôle d'Activités Aix-en-Provence

Maison des Entreprises
45, rue Frédéric Joliot
13290 Aix-en-Provence

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL

Rue Guillaume du Vair — BP 60060
13545 Aix-en-Provence Cedex 4

Avec le soutien de :

communauté du PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr

Sommaire 58

Dossier
• Déplacements 4-10

Gros plan -Soléo Services 12-13

Gros plan -Arethuse Geology 14-15

Gros plan - LGM 16-17

Club Entreprises 18-21

Gros plan : Altersis 22

Les biscottes Roger 26-27

Entretien 28-29

Agenda - Repères 30

Brèves 32-33

Bienvenues 34

D'ac pas d'ac 35

Gens du voyage... 36-39

Par Béatrice **Somville**

LES DÉPLACEMENTS SUR LE PÔLE : UNE SITUATION SOLUBLE DANS UNE MEILLEURE DYNAMIQUE ?

Rome ne s'est pas faite en un jour, le PAAP non plus, mais… il a 40 ans. C'est peu, bien sûr, surtout si nous poursuivons notre comparaison avec la ville éternelle, mais quand même. Que la circulation, et la mobilité en général, restent à ce point problématiques pose question.

"Travailler à Aix c'est séduisant, mais quand on se retrouve dans les mêmes conditions qu'à Paris pour se rendre sur son lieu de travail, c'est tout de suite beaucoup moins glamour" commente un chef d'entreprise.

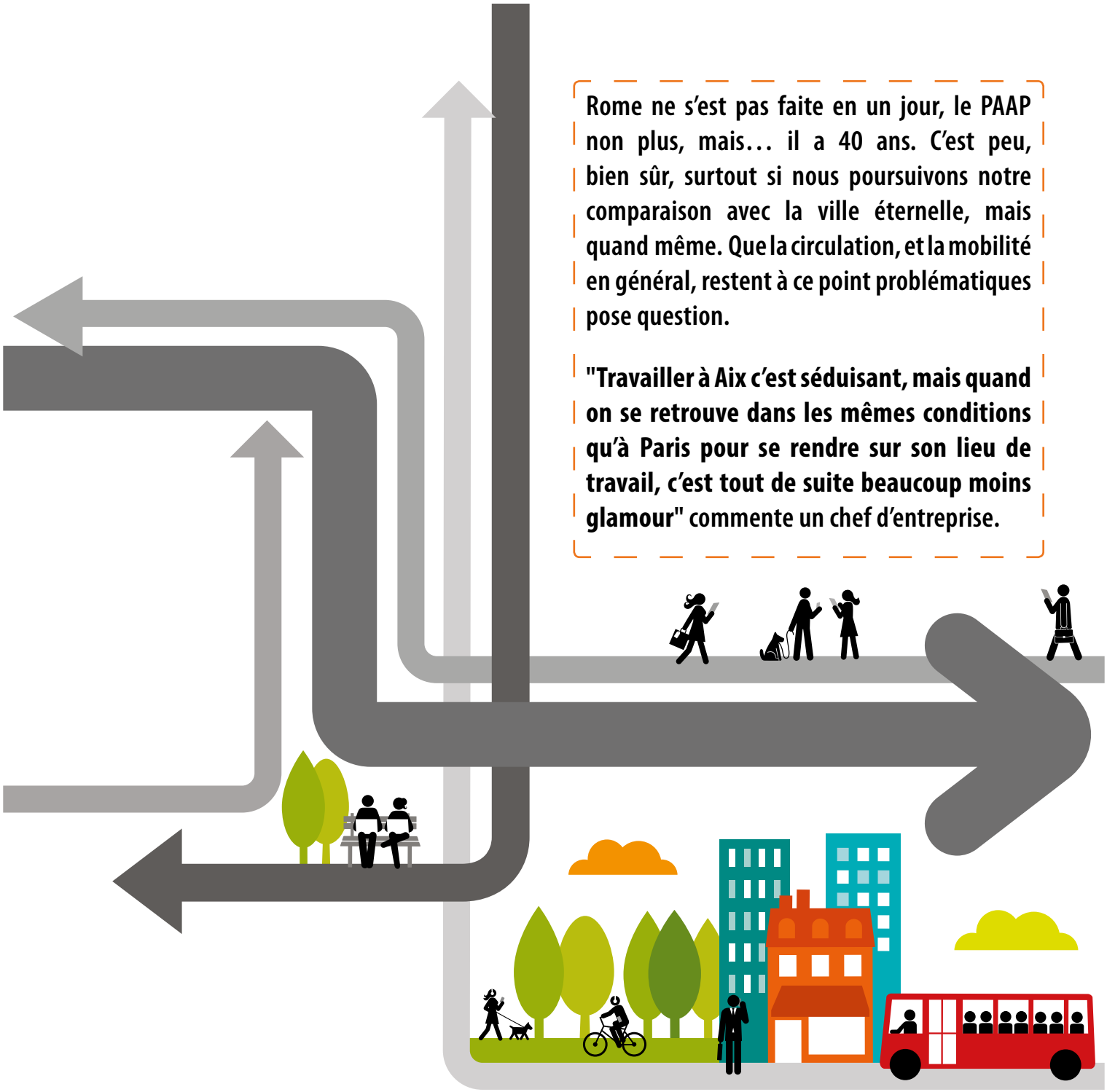

zOOm sur Mobipôle
Plan de Déplacements Inter Entreprises du PAAP

Mais ne soyons pas négatifs

Du côté des Collectivités, **les prises de conscience ont eu lieu**, dit-on. "**On change de braquet pour s'inscrire dans les prochaines années dans une nouvelle logique d'éco mobilité et de transport BHNS** (Bus à Haut Niveau de Services)", confirme Philippe De Saintdo, conseiller municipal en charge du suivi des entreprises du PAAP et past président de l'Association des Entreprises. **Rappelons que ce sont les Collectivités qui définissent l'offre de transport, la tarification et réalisent les infrastructures.** Reste qu'il n'y a pas de baguette magique et que les responsabilités étant partagées entre différents interlocuteurs – État, Conseil Général, Conseil Régional, CPA, SNCF… — qui n'agissent pas toujours de concert, la concrétisation des projets prend du temps. **Trop de temps**, pour un Pôle en plein développement ! Alors qu'il y a urgence, on parle, pour la réalisation de certains projets, de l'horizon 2020/2025 ! Dans ces conditions, il faut de solides convictions aux référents transports des entreprises, pour trouver des actions afin de favoriser l'éco mobilité.

Rappel du contexte

Depuis 2007, le Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône oblige les entreprises de plus de 250 salariés à élaborer leur PDE (plan de déplacement entreprise) en proposant des solutions telles que transports collectifs, covoiturage, modes actifs… Cette mesure a pour objectif principal de limiter et d'optimiser l'usage de la voiture dans les déplacements des salariés. On distingue trois types de trajets : ceux reliant le domicile à l'entreprise, les déplacements professionnels et ceux effectués sur le site pendant la pause déjeuner.

Mobipôle : un moteur

"La mise en œuvre d'un PDE s'avérant compliquée pour les entreprises, nous avons décidé de nous **fédérer au travers d'un PDIE** (plan de déplacements interentreprises), **porté par Mobipôle, groupe de travail au sein de l'Association des Entreprises.**" explique Bernard Curnier, administrateur en charge des transports. Cette action collective a été ouverte à toutes les entreprises du Pôle — obligées ou non par la réglementation. Dès son lancement, en 2009, treize entreprises intègrent la démarche. Elles regroupaient à elles seules 3 500 personnes, c'est à dire plus de 13 % des effectifs du Pôle : Cerema, Caisse d'Épargne, Monext, Easydis Casino, Ortec, Spir Communication, Areva, Groupama, l'Arpe, Spie, Transdev. De nouvelles entreprises rejoindront par la suite le groupe de travail.

"Le lancement du PDIE nous a permis de bénéficier de **subventions** de l'Ademe, de la Région, du Conseil Général et de la CPA. Nous avons ainsi pu **confier à un bureau d'études** la réalisation d'une enquête **sur les déplacements des salariés** afin de faire émerger, en connaissance de cause, des solutions alternatives à la voiture solo ." L'enquête (3 200 réponses !), a notamment permis de connaître la provenance des salariés des entreprises du Pôle. Ils se répartissent principalement ainsi : 54 % viennent du Pays d'Aix, 20 % du bassin marseillais, 8 % du bassin salonais et 3 % d'Aubagne et de l'est du département. L'enquête a mis en évidence la prédominance de la voiture dans 86 % des déplacements, alors que les transports collectifs représentaient moins de 6 %, le covoiturage 4 % et le vélo, 1 %. "Notre ambition suite à ce constat était d'inverser la tendance, avec pour objectif de faire baisser le pourcentage de la voiture et augmenter celui des transports collectifs à 13 %." indique Bernard Curnier.

Un groupe de travail a été constitué et des référents transports ont été nommés dans les entreprises, où un gros travail de sensibilisation a été réalisé. Des manifestations ont été organisées et un plan d'actions a été proposé aux collectivités. Les préconisations concernaient huit grands thèmes, qui vont de la sensibilisation, à la formation à l'écoconduite, en passant par l'amélioration des transports collectifs, les aménagements à réaliser, la promotion de la marche à pied ou du vélo, l'incitation au covoiturage, le développement de l'autopartage, et les services à la personne. L'échange est régulier avec les collectivités censées participer aux réunions techniques.

Deux ans plus tard

En 2011 une nouvelle enquête sur les déplacements a révélé que l'objectif a été quasiment atteint, pour l'utilisation de la voiture, quant aux transports collectifs, ils étaient passés de 6 à 8,9 % et le covoiturage de 4 à 6 %. Mais on s'aperçoit qu'il n'est pas facile de changer les habitudes et les mentalités. Ainsi le schéma cyclable qui s'appuie sur les propositions des étudiants de l'ENTE a été adopté, et une prime de 250 € est allouée pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, mais une multitude d'élé-

>>>

ments qui font défaut pénalisent l'adoption de ce mode de déplacement : stationnements, aménagements indispensables pour assurer la sécurité et enfin au sein même des entreprises, un problème de responsabilité…

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

"Passé en conseil communautaire du Pays d'Aix le 19 février 2015, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été élaboré en concertation avec les différents acteurs concernés" indique Guy Barret, maire de Coudoux, conseiller communautaire délégué à l'organisation des transports et coordination de la mobilité. Ce dossier détaille le programme pour les dix prochaines années (cf. encadré) en ce qui concerne l'organisation des transports et des déplacements. Tout a été pris en compte. Le dispositif proposé vise à la fois à répondre au cadre légal et à améliorer dans le même temps, la qualité de vie des habitants et des entreprises. Actuellement soumis à enquête publique, le PDU devrait être définitivement adopté fin 2015. En attendant, confie Philippe De Saintdo "on reste un peu dans le flou et on est inquiet en ce qui concerne l'harmonisation des tarifs des transports collectifs." Les tarifs, d'autres s'en préoccupent aussi. "La CPA a augmenté ses tarifs de 1 %, mais ils restent toujours attractifs (voir encadré). Par contre il y a une distorsion tarifaire entre salariés, par exemple la CPA propose un abonnement à l'année à 230 € alors que l'abonnement couplé Carteize + RTM est à 716 € ! Souhaitons que la convergence tarifaire s'opère vers les prix les plus attractifs et l'adoption d'une carte unique transport. Avec la Métropole on devrait déjà passer de 1,7 à 2 % pour le Versement Transports (VT) payé par les entreprises, ce qui représente 18 % d'augmentation ! On reste soucieux de la loi sur la Métropole, car elle conduira inévitablement à une perte du dialogue de proximité avec l'échelon politique local qui reste indispensable." confie Bernard Curnier. En attendant l'adoption définitive du PDU, de nouvelles lignes de transport collectif ont été ouvertes, des aménagements ont été réalisés ou sont en cours comme ceux de la RD9 de la gare TGV à Aix et la communication a été renforcée.

"Votre réseau de transports s'étoffe." annonçait la campagne lancée en février dernier par la CPA. Déclinée en affichage dans Aix et les villes directement concernées, cette campagne a fait l'objet d'un tiré à part de la Provence. Un guide de plus de 100 pages, dédié au PAAP et un plan de poche du réseau, avec zoom sur le Pôle et reprise des lignes d'Aix en Bus, de la CPA et de Cartreize, ont également été édités pour l'occasion. Signe de temps meilleurs ? C'est la première fois que les trois offres sont regroupées sur une même carte !

Le mot du président

"Le PDU doit être mis en œuvre en tenant compte de l'éco mobilité et des nouvelles pratiques, mais sans pour autant nous faire oublier l'importance de la route, élément essentiel de maillage et d'articulation.", rappelle Frédéric Blanchard, président du Pôle. "Un réseau routier et autoroutier adapté et performant est indispensable au bon fonctionnement de nos entreprises. Résoudre le problème des accès et des infrastructures est un passage obligé pour que le Pôle conserve toute son attractivité.

L'avenir ne passe pas par une solution unique, mais bien par un mix intelligent dans lequel l'activation du réseau ferroviaire a aussi sa place (avec notamment la réouverture aux voyageurs de la ligne Aix-Étang de Berre). Les choses ne se font jamais à la vitesse à laquelle on voudrait qu'elles se fassent, mais les pas de fourmis finissent par faire des pas de géant !" conclut, confiant, le président.

L'ACA est un des partenaires actifs de Mobipôle.

Présent à toutes les manifestations, l'**Automobile Club d'Aix-en-Provence**, dont les missions ont évolué au fil du temps, avait déjà lancé, en 2006, **un service de covoiturage** à la demande de la CPA explique Stéphanie Stroch, chargée de mission à l'ACA. **Un code spécifique**, "Mobipole13" encore trop peu connu (300 inscrits !), sans doute par manque de communication, **a été expressément créé pour les covoiteureurs du Pôle**.

L'utilisateur de la plate-forme dispose d'une carte et d'un macaron qui permettent de l'identifier. Il bénéficie également d'un certain nombre d'avantages : gratuité sur les cinq parkings relais d'Aix et les bus au départ de ces mêmes parcs, gérés par la CPA, tarifs préférentiels sur les stages de récupération de points et même garantie de retour "Deux fois par an, on rembourse à hauteur de 25 € les contrats qui n'ont pas été respectés."

L'ACA annonce la sortie d'une nouvelle plate-forme pour le mois de mai, "plus ludique, plus facile, plus actuelle avec ouverture d'un espace communautaire, elle devrait faire décoller le service" espère Stéphanie Stroch. "Celui-ci propose une grande flexibilité, le covoiturage n'est pas obligatoire tous les jours. On s'y inscrit en tant que conducteur ou passager, voire les deux. Le montant du trajet se fait en direct sur le site, via la calculette de l'Ademe ou via Michelin. Il existe aussi un module événementiel pour les déplacements ponctuels. Les femmes sont actuellement majoritaires sur le site, elles sont 56 % pour 44 % d'hommes inscrits avec 98 % de trajets réguliers, dont 80 % dans les Bouches du Rhône. Mais on constate également l'émergence cette année de gens qui viennent de plus en plus loin pour travailler." commente Stéphanie Stroch.

Accès routiers

"Plusieurs actions sont lancées ou en projet pour améliorer les accès au Pôle explique." Guy Barret, maire de Coudoux, conseiller communautaire délégué à l'organisation des transports et coordination de la mobilité.

- Accès sur le Pôle par le Nord-Ouest : la déviation de St Pons et la suppression du passage à niveau sont lancées par le Conseil Départemental avec le concours de la CPA. Il faudra quelques années pour inaugurer ce nouvel aménagement.
- Accès par le Nord-Est : une liaison RD18 / RD9 sera réalisée par la CPA d'ici 2020.
- Accès par le Sud-Est : aménagement de l'échangeur des 3 Pigeons / Mounine pour supprimer les remontées de files sur l'autoroute. Projet porté par l'État. En parallèle, le Conseil Départemental 13 réalisera l'entrée sur l'A51 (shunt du giratoire).
- Accès par l'Ouest / Sud-Ouest : doublement de la RD9 (section du Realtor). Les travaux réalisés par le Conseil Départemental 13 sont en cours. La livraison est prévue en 2017.

Nous relaterons plus en détail les aménagements routiers et les accès au PAAP dans un prochain numéro.

Le programme du PDU pour les 10 ans à venir

4 grands objectifs qui se déclinent en 24 actions

- Rendre les transports en commun plus performants et plus attractifs
- Réduire la place de la voiture et mieux organiser les livraisons
- Développer les modes actifs, vélo et marche à pied (notons que l'on voit de plus en plus de personnes marcher sur le Pôle !)
- Inciter à de nouvelles pratiques de mobilité pour des déplacements plus intelligents

>>>

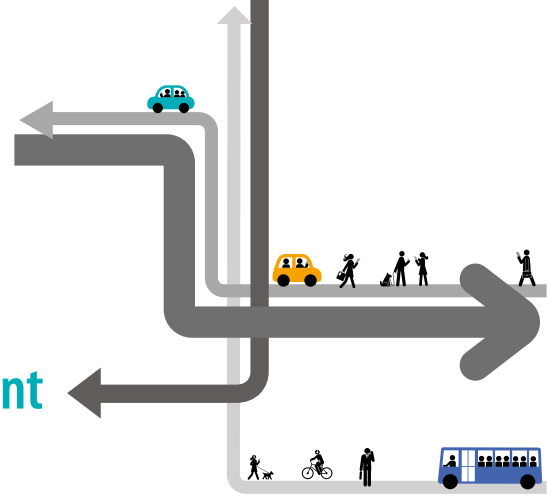

Les entreprises témoignent

Monext : *le Pôle peut mieux faire !*

Directeur des services généraux de Monext, et administrateur de l'association du PAAP, Jean-Marc Arnaud, participe à Mobipôle au titre de l'entreprise, qui emploie plus de 400 personnes sur Aix. "Chez nous, le problème est un peu particulier, car la société a deux sites." explique le directeur. "Le premier est situé rue Claude Nicolas Ledoux, le second au Parc Cézanne. Bien qu'ils soient tous deux sur le Pôle, ils sont distants de 6 km. Nos collaborateurs sont donc amenés à se déplacer pour se rendre de l'un à l'autre et pour aller déjeuner. L'entreprise a essayé de promouvoir le co voiturage, notamment avec ACA, mais c'est encore difficile. Le trajet du déjeuner reste un problème, qui n'a pas trouvé de solution. Nous avions demandé à la CPA de mettre quelque chose en place et cela a été fait, mais sans informations sur le sujet ! Dans ces conditions, l'essai ne peut évidemment pas être probant. Des vélos sont à disposition, mais là aussi, les aménagements ne sont pas suffisants, on observe de grosses carences en matière de pistes cyclables et de protection des usagers. Il faudrait commencer par reprendre les axes principaux. Des choses se font, mais le manque, à la fois de communication et de matérialisation des projets, n'incite pas les gens à adopter de nouvelles habitudes. Monext envisage actuellement de regrouper ses troupes dans un seul bâtiment et cette décision entraîne chez nous de nombreuses questions… Je pense que le problème de la circulation est un véritable frein au développement du Pôle." conclut Jean-Marc Arnaud.

ITCE : *on va jusqu'au bout de l'illogisme*

Avec plus de 300 salariés, ITCE s'est ralliée à la démarche de Mobipole et a démarré plusieurs actions en interne afin de faire basculer l'usage de la voiture vers d'autres moyens de locomotion. Chaque société a son propre contexte. "Ici les collaborateurs sont en majorité des cadres plutôt âgés, avec de bons salaires. Ils ont souvent des horaires différents et habitent généralement aux alentours d'Aix, mais aussi à Manosque, Toulon, Avignon, Senas, Martigues… Des distances éloignées de nos sites, donc non joignables en vélo ou à pied. Quant aux transports en commun, ils sont inadaptés !" explique Jérôme Carenou, Responsable Services aux collaborateurs chez ITCE. "**Nous avons lancé une concertation et créé un guichet de l'écomobilité**, ouvert tous les lundis entre 12 et 13 h. Nous étudions les besoins au cas par cas, pour trouver des solutions personnalisées et amener chacun à se questionner sur l'opportunité de prendre systématiquement sa voiture. En 2014 on a consacré ici 900 h au PDE, un investissement lourd pour des résultats peu satisfaisants. Nous essayons de favoriser le changement de mode de transport, mais il y a 15 sites en France, et tout doit être fait de manière égalitaire ! Les évolutions restent infimes et confidentielles. Nous avons installé des bornes de rechargement électrique pour répondre aux directives, mais il n'y a pas encore de véhicules ! Une des actions que j'essaie de mettre en place pour favoriser le vélo est de verser une indemnité kilométrique de 35 centimes le km.

Il y a déperdition d'un message qui pourrait être plus fort sur les transports en commun, mais là on nage en plein paradoxe entre le Moyen-Age et la haute technologie avec la mise en circulation des Bus à Haut Niveau de Service. Le delta est toujours trop long entre les attentes et ce qui se fait. Le Pôle multimodal de Plan d'Aillane qui ne sera totalement opérationnel que dans plusieurs années, est un bon exemple. On dirait qu'il n'y a ni cohérence ni politique de déplacements claire de la part des autorités. Pire, on va jusqu'au bout de l'illogisme en poursuivant obstinément les erreurs du passé, comme le doublement de la RD9, un projet qui date de 30 ans ! Enfin certains, comme la SNCF, font cavalier seul. Une foule de détails décourageants entraînent un retour toujours possible à la voiture. Ainsi, il n'existe pas de distributeur de tickets de bus à la gare TGV, et pour accéder au parking vélo il faut acheter l'abonnement à la gare routière d'Aix ! Impossible de payer par CB. Dans les bus, les horloges ne sont pas à l'heure et les correspondances restent approximatives. Il n'y a pas de piste cyclable à des endroits pourtant situés à moins de 5 km, comme le trajet qui relie le haut de la Duranne à la gare TGV… Il semble que l'on n'ait toujours pas bien conscience des enjeux, on reste sur du bricolage alors que le problème des transports constitue un vrai handicap pour le Pôle. Pour terminer, je donnerai trois chiffres qui parlent d'eux-mêmes : il y a 100 anneaux vélos à la gare d'Aix, 3 000 à Strasbourg et 70 000 à Amsterdam ! " rappelle Jérôme Carénou.

ENTE : *nous sommes dans l'attente de la réalisation des pistes cyclables*

Référent pour Mobipôle et en interne, Olivier Dugay est enseignant en développement durable et chargé de mission à l'ENTE, école de formation des techniciens du ministère de l'Écologie. Depuis deux ans, l'établissement accueille également des étudiants du privé au niveau Bac. Chaque année, l'ENTE organise en septembre un stage à la pratique du vélo en milieu urbain. Elle s'est équipée de quatre vélos à disposition des élèves (+ de 100 !), d'un vélo pliant, pour les déplacements professionnels des 50 collaborateurs présents sur le site, et d'un vélo électrique. "C'est trop peu !" regrette Olivier Dugay. "Dans le cadre du PDIE", explique le référent, "on a réalisé avec les étudiants chargés de l'aménagement du territoire un travail sur les itinéraires cyclables pour relier les villages environnants au Pôle. Six ou sept trajets différents ont été repris dans le schéma directeur de la ville. Nous sommes dans l'attente de leur réalisation. Le problème essentiel pour le développement du vélo sur le Pôle ce sont les accès. Il faut pouvoir proposer des parcours incitatifs rassurants et plus courts que les accès classiques comme la RD9. C'est possible notamment pour les Milles et pour Calas. Aujourd'hui, on bute surtout sur le fait qu'il manque des aménagements et que l'espace-temps de midi n'est pas pris en compte. On a besoin à la fois de vélos et de places de stationnement à côté des points attractifs. On a fait des propositions d'implantation, on attend…"

ARPE : *Mobipôle nous a permis de penser autrement nos déplacements*

"Nous sommes volontaires dans la démarche, nous sommes moins de 50 personnes sur le site, mais l'éco mobilité entre dans la nature de notre mission" rappelle Bernadette Cosson, référent avec Aurélie Ruffinati, au sein de l'ARPE. "On a beaucoup travaillé en interne sur les déplacements des agents vers les lieux professionnels. Le groupe en charge de l'éco responsabilité a œuvré sur plusieurs axes. Beaucoup de petites choses ont été lancées comme le co voiturage systématique pour les réunions, les trajets en bus lors de voyages sur Marseille, mais ce n'est pas obligatoire. Pour les repas, on se fait beaucoup livrer sur place, mais il faut une attitude générale pour que cela devienne un réflexe. Aujourd'hui, quelques-uns viennent en bus des villes limitrophes, le covoiturage reste ponctuel, il fonctionne surtout entre midi et deux et le vélo ne marche pas pour des problèmes liés à la sécurité. On essaie de dynamiser au maximum la démarche en interne en communiquant avec de l'affichage régulier sur les nouveaux tracés."

>>>

À ne pas manquer !
Grand rendez-vous estival des entreprises du PAAP

Nos partenaires

garden party 2015 du PAAP

Jeudi 25 juin à 18 h 30 à la Maison des Entreprises

Du nouveau dans les transports collectifs

Quatre nouvelles lignes régulières ont été ouvertes en février sur le réseau du Pays d'Aix, ce qui porte à 14 le nombre de bus qui arrivent sur le Pôle. Lancées par la CPA, les petites dernières concernent la couronne sud/sud-ouest et relient le PAAP ou la gare TGV au départ de Bouc-Bel-Air, Gardanne, Cabriès, Vitrolles et les Pennes Mirabeau. Dans le même temps, les liaisons ont été renforcées vers la gare d'Aix TGV avec les lignes 211 et 271 et de nouvelles fréquences ont été mises en place vers le centre-ville. La 15 dessert directement le Pôle et la 18 s'y arrête désormais aux heures de pointe. "Des aménagements — voies propres, sas avec barrière et même feu rouge sur la voie rapide ! — accompagnent cette densification afin de permettre aux bus d'échapper aux embouteillages." explique Guy Barret, maire de Coudoux, conseiller communautaire délégué à l'organisation des transports et coordination de la mobilité qui annonce dans la foulée une multiplication des couloirs réservés pour les futurs transports à haut niveau de services. Aujourd'hui déjà, on gagne 10 minutes ! Enfin, depuis mars, **le PAAP a également son Flexibus !** On peut regretter que, faute de communication, l'info soit encore peu connue, mais cela devrait changer. "Nous avons demandé à ce qu'il soit particulièrement identifiable et nous allons communiquer sur le sujet auprès des salariés" indique Bernard Curnier. Ce service de transport à la demande qui dessert toutes les zones non travaillées par des lignes régulières se réserve par téléphone (09 70 80 90 13) une heure à l'avance de 8 h à 18 h 30 pour une utilisation entre 7 h et 19 h 30. Cerise sur le gâteau : on peut tester le produit gracieusement jusqu'en juin en se procurant une carte auprès du référent de son entreprise.

Des tarifs réactualisés

Depuis le 1er mars, un ticket valable pour deux voyages est proposé à 2 € et **les entreprises peuvent bénéficier pour leurs salariés de cartes de transport de 40 voyages au prix de 23 €.** Vendu 27 €, l'abonnement mensuel pour les 5 parkings relais comprend les tickets de bus pour tous les occupants de la voiture. Enfin les abonnés du réseau des transports de l'étang de Berre (SMITEEB) accèdent gratuitement, en prolongement, aux lignes de la CPA et réciproquement.

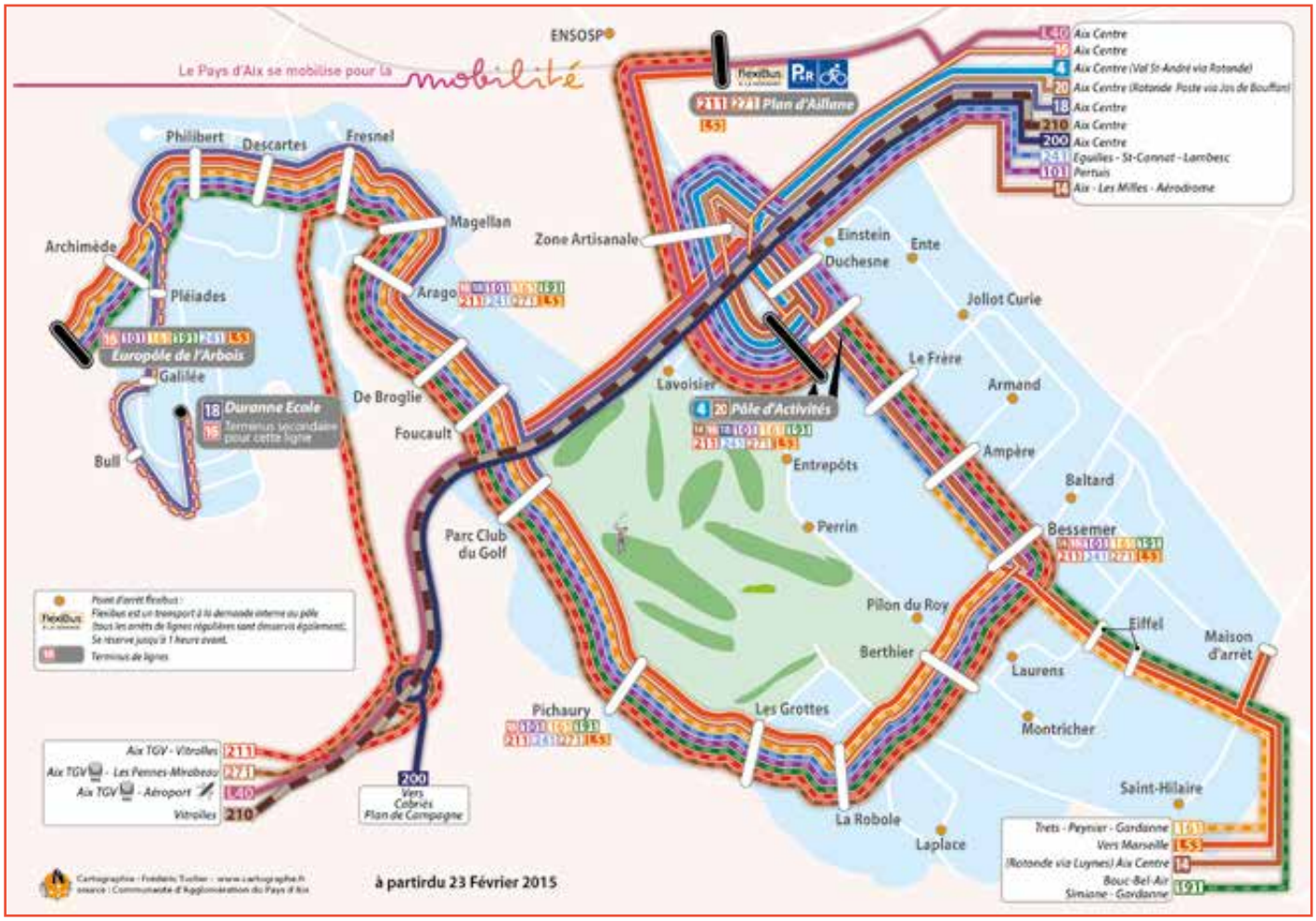

ProAm13
EDITION 2015
www.proam13.fr
3&4JUILLET2015
GOLF-CLUB AIX-MARSEILLE

- UN TOURNOI DE QUALITÉ
  40 ENTREPRISES DE LA RÉGION
  40 PROFESSIONNELS DE HAUT NIVEAU
  120 JOUEURS AMATEURS
- DE NOMBREUX CONCOURS
  TROU N° 3 RÉGULATION
  TROU N° 14 PRÉCISION
  TROU N° 16 HOLE IN ONE
  TROU N° 18 DISTANCE
- UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE
  VOITURE 4X4
  VOYAGES ÎLE MAURICE / MAROC...
  BIJOUX MONTRES DE LUXE / BRACELETS...
  ETC...
- LES NOCTURNES* DU PRO-AM
  VEN 3 : SOIRÉE BLANCHE
  SAM 4 : CONCERT LIVE
  *OUVERTES À TOUS

INSCRIPTIONS&RENSEIGNEMENTS

PAR TÉLÉPHONE : 06 10 57 77 65
PAR EMAIL : contact@proam13.fr

INSCRIPTION EN LIGNE : www.proam13.fr

RESTAURANT GASTRONOMIQUE - HOTEL
la Bastide de Cabriès
PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

un lieu
des possibilités

petit comité ou grandes occasions
(de 10 à 150 personnes)
sur la Terrasse ou dans le Restaurant
5 espaces distincts ou 1 lieu privatisable

La Bastide de Cabriès vous accueille pour
TOUS VOS EVENEMENTS
04 42 69 07 81
Rue du Lac - Domaine du Lac Bleu - 13480 Cabriès / Calas
E-mail : info@bastidecabries.com- www.bastidecabries.com
De la zone d'activité en direction de la Gare TGV par la D9

Concept • www.unesourisaumenu.com

Par Béatrice **Somville** | Photos Soléo

Soléo Services surfe sur le créneau de la dépollution

La dépollution des sols et des nappes phréatiques, c'est l'activité principale de Soléo Services.

Créée par Stéphane Rihouey, géologue, l'entreprise fêtera ses dix ans, en mai prochain. Avec son siège en Île de France — Aubergenville — et trois implantations — Normandie, Rhône-Alpes et PACA — qui lui permettent d'être particulièrement réactive, Soléo Services couvre l'ensemble du territoire. Les antennes du Havre et d'Aix-en-Provence ont été développées à partir des sites historiques de Paris et de Lyon. C'est à Lyon, qui détient la compétence technique sur les chantiers in situ, que le matériel est fabriqué pour toute la France. En 2011, une seconde entreprise baptisée Soléo désamiantage est venue compléter l'offre de services de la PME.

La base méditerranéenne à partir de laquelle Soléo rayonne sur tout le Sud — PACA, Languedoc Roussillon et Sud-ouest — a, quant à elle, été ouverte en 2010. Après avoir démarré son activité en pépinière, Soléo a acquis ses propres locaux sur le PAAP en 2011. L'agence aixoise est dirigée par Sylvain Pelois. Le groupe, dont l'actionnariat est indépendant, réalise, avec une quarantaine de collaborateurs, un CA de 11 M€, dont 1, pour l'antenne méditerranéenne.

"L'export ne fait pas partie des priorités actuelles", explique le PDG de Soléo Services. "On y pense, mais c'est compliqué. D'abord, on vend une prestation et non un produit. Ensuite, les réglementations sont différentes et parfois carrément absentes !".

Avec à son actif, trois certifications telles que MASE — système d'amélioration de la sécurité en entreprise dans le secteur chimique et pétrolier —, Qualibat 1552 pour l'amiante, et enfin LNE — laboratoire national d'essais travaux d'ingénierie — service SSP —sites et sols pollués —, Soléo Services maîtrise l'ensemble de la chaîne, qui va de la dépollution déconstruction au réaménagement du terrain avec réfection des voiries. Elle dispose d'un labo interne qui, via des prélèvements effectués en amont, permet d'étudier la faisabilité d'un traitement in situ. La PME travaille pour les grands groupes d'État, les collectivités, les pétroliers — qui ont été des précurseurs dans le domaine —, les transports, les promoteurs, les propriétaires ou exploitants de bâtiments industriels, qui font appel à elle, notamment lors du changement d'usage de certains sites. Récurrents ou ponctuels, les travaux peuvent aussi bien concerner une station désaffectée qu'une grosse usine.

Trois types d'intervention sont proposés en fonction du chantier à traiter : la technique *hors site* qui comprend l'excavation des sols et leur évacuation vers les centres de traitement, la technique *sur site*, dans laquelle les terres excavées sont traitées sur site et remises en place, et enfin le traitement in situ, qui fait appel à des techniques plus pointues directement liées au type de polluant. Parmi elles, le venting, technique la plus couramment utilisée, consiste à ventiler les sols via des drains verticaux reliés entre eux et mis en dépression afin d'éliminer les gaz. En fonction des cas, Soléo peut également opter pour la voie chimique par oxydation, pour la voie biologique ou encore thermique, par réchauffement des sols, toujours grâce à un système de drains. **"La maîtrise de ces techniques, que seules quelques entreprises possèdent en France, constitue la valeur ajoutée de l'entreprise."** explique le dirigeant. Ici, tout le monde est diplômé. Diversifiés en termes de compétences, les métiers de l'entreprise demandent une technicité de niveau Bac + 2 ou Bac + 3.

Plusieurs grands chantiers sont actuellement à l'étude dans la région, où Soléo a notamment réalisé en 2014 la réhabilitation du site de la DCNS de La Londe Les Maures.

"L'entreprise est en développement (+ 5 %, dont 10 % sur Aix) mais celui-ci reste lié à l'immobilier qui est, avec la réglementation, une des clés du métier", rappelle Stéphane Rihouey.

SOLEO SERVICES
Bâtiment A3 Tech'Indus
645 rue Mayor de Montricher
Tél. 04 42 27 30 52
www.soleo-services.fr

VOLVO

KOMATSU
PC
240
NLC
solgo
KOMATSU
Shell
GPL
Select

Par Béatrice **Somville** | Photos Arethuse

Arethuse Geology : un chercheur d'or basé sur le Pôle !

Si nous sommes tous un peu à notre manière des chercheurs d'or, certains n'hésitent pas à faire de cette quête leur vrai métier.

Témoin, Rémi Bosc, géologue explorateur, qui crée son affaire sur ce créneau en 2008. À l'époque, la société voit le jour en Malaisie d'où elle rayonne aisément sur l'Afrique et le Moyen-Orient, des zones qui font aujourd'hui encore partie de ses principaux terrains de jeu.

Deux ans plus tard, le créateur d'Arethuse Geology décide de revenir au pays et s'implante à Aix-en-Provence, une localisation "qui permettait d'attirer plus facilement les talents" commente le dirigeant. D'abord située au Petit Arbois, l'entreprise rejoint la Duranne en 2013 et y installe son siège et son centre technique.

Arethuse a aujourd'hui deux filiales, une au Soudan, via un joint-venture avec un Soudanais, et une autre à Abidjan. Elle emploie une dizaine de collaborateurs dont la plupart sont généralement sur le terrain, à l'étranger, où la société réalise l'essentiel de son business. L'export représente ici entre 70 et 80 % du chiffre d'affaires, le reste étant effectué pour le compte de sociétés françaises qui travaillent elles aussi à l'étranger.

Le profil de l'équipe rend compte de cette spécificité. "Nous recherchons des géologues d'exploration très pointus, passionnés par ce métier, mais aussi doués d'une grande capacité d'adaptation aux différentes cultures", commente Rémi Bosc. Déjà bien repérée dans le milieu, Arethuse Geology est intervenue dans une quinzaine de pays différents au cours des dernières années. Sa clientèle est constituée de pays miniers et de sociétés qui ont besoin d'expertise technique.

"Nous les aidons à exploiter et développer leurs gisements, des gisements d'or et de cuivre pour l'essentiel, mais également de zinc, d'argent, de plomb, de fer, de chrome, de phosphate ou encore de silice… " explique le manager. L'entreprise assure, pour ses clients, toute

la chaîne qui va de l'étude à l'encadrement des travaux, en passant par le conseil. C'est à l'étranger, en Australie, au Canada, en Angleterre, ainsi qu'en Afrique du Sud et au Moyen-Orient, où sont aussi ses prospects, que se trouvent ses vrais concurrents.

De nouveaux chantiers sont en train de démarrer à travers le monde, au Soudan, au Mali, en Côte d'Ivoire, en Arabie Saoudite, au Somaliland…

"Le développement est lié à la conjoncture mondiale au niveau minier, mais on devrait, si tout va bien, se développer de manière significative, c'est-à-dire doubler ou tripler notre CA dans les cinq ans" confie Rémi Bosc.

Une entreprise très axée sur la formation et la R&D

Confrontée sur ses chantiers étrangers à une main d'œuvre souvent constituée d'éléments trop peu formés, la jeune entreprise a mis en place de vraies formations professionnelles, afin de répondre à la demande de ses clients, d'assurer une transmission des savoirs et d'améliorer in fine la qualité du travail.

Également très orientée sur la R&D, secteur auquel elle consacre entre 5 et 10 % d'un CA de 1 M€, Arethuse a fait cette année sa première communication académique. "Nous travaillons sur la métallogénie — formation des gisements — et la mise en place de nouvelles méthodologies". Enfin, "elle est la seule société en France à être habilitée à travailler avec les sociétés de Bourse anglo-saxonnes pour signer les résultats techniques et les découvertes de nouveaux gisements des sociétés d'exploration minière", rappelle, non sans quelque fierté, notre chercheur d'or.

ARETHUSE GEOLOGY
Bâtiment A Latitude Arbois
1060 rue René Descartes
Tél. 04 42 90 02 87
www.arethusegeology.com

Par Béatrice **Somville** | Photos LGM

LGM, un partenaire stratégique au service de la performance !

Né en 1991 à Vélizy, LGM est un groupe spécialisé en management et ingénierie des grands projets, qui se distingue de ses concurrents par une offre globale. LGM Sud-Est voit le jour en 2004, dans la foulée d'un premier projet en ingénierie de maintenance pour Eurocopter.

L'implantation initiale a lieu sur Actimart, le PAAP ayant été identifié comme un excellent carrefour pour travailler avec les grands industriels. Toujours restée fidèle au Pôle aixois, l'entreprise y occupera différents sites avant d'investir, en février dernier, l'Europarc de Pichaury, où elle a doublé sa superficie en installant son nouveau siège sur 2 000 m².

Placée sous la direction de Frédéric Arnaud, ancien d'Areva, l'entité sud-est compte au départ quatre salariés, mais elle prend rapidement son essor en commençant à travailler avec les grands donneurs d'ordre de PACA.

"Les régions ont fortement contribué au développement du groupe", indique le directeur régional. Fruit d'une croissance à la fois organique et externe, l'effectif du groupe atteint aujourd'hui 900 personnes, dont 115 dans les cinq sites de LGM Sud-Est : Bagnols-sur-Cèze, Aix-en-Provence, Toulon, Cannes et Sophia-Antipolis.

Une offre globale

L'acquisition de NMJ services, qui intègre LGM en 2012, est une étape importante pour le groupe, qui enrichit ainsi son offre historique d'ingénierie de maintenance d'une nouvelle dimension, en apportant ses compétences spécifiques dans les métiers liés au MCO (maintien en condition opérationnelle).

Du conseil sur la stratégie support, à la mise en exploitation du système, en passant par l'étude de fiabilité, l'analyse technique, économique et réglementaire, l'illustration et la rédaction de la documentation d'utilisation et de maintenance, ou encore le stockage et la livraison des pièces de rechange… "LGM accompagne tout au long de la chaîne, les principaux acteurs des grands secteurs industriels : aéronautique (25 %), énergies nucléaires, défense navale, secteur ferroviaire, pétroliers... Nous sommes présents partout où il y a des systèmes complexes qui demandent maintenance et fiabilité", explique Frédéric Arnaud. Cette offre globale, qui fait du groupe un acteur majeur de la maintenance, est distribuée de manière identique sur toute la France et à l'étranger. Déjà implantée au Canada et en Allemagne, LGM vient d'arriver en Inde. L'export représente actuellement moins de 10 %.

Au chapitre projet, Fréderic Arnaud a inscrit, au programme de 2015, le développement des différentes antennes ouvertes dans le Sud et la poursuite de la distribution de l'offre globale de LGM auprès des industriels. Tirée vers le haut par le marché, la vente de services autour de la maintenance fait partie des objectifs de développement. L'achat des pièces de rechange représente déjà 15 % de l'activité ! LGM Sud-Est a réalisé l'an dernier une progression de 14 % avec un CA de 10 M€.

Membre du pôle de compétitivité Pégase, LGM Sud-Est compte pour l'heure, en portefeuille, 35 clients actifs dans la région. Parmi eux, de belles références comme CEA, DCNS, Thales Alenia Space, Airbus Hélicopters, Single Buoy Moorings, SNCF Réseau…

"Nous recrutons 15 à 20 personnes par an, des profils d'ingénieurs généralistes avec double compétence, capables de comprendre les différents systèmes et technologies. Nous sommes appelés à former nos consultants, car la sûreté de fonctionnement demande une ingénierie particulière. Dans notre service de R & D , nous réfléchissons à ce qui va se faire demain. Nous innovons en anticipant en matière de méthodes et d'outils, afin d'être au top sur tout ce qui sort et d'assurer ainsi la performance de nos clients, dans un monde où les industriels ont à la fois à répondre à de nouvelles normes et à relever de nouveaux défis", conclut Frédéric Arnaud.

LGM Group
Implanté sur 25 sites en France
et dans 9 pays à l'étranger
LGM emploie 900 collaborateurs
et réalise un CA de 74 M€

LGM
Bâtiment B7 Europarc de Pichaury
1330 avenue JRGG de la Lauzière
Tél. 04 42 16 07 80
www.lgm.fr

Un lieu mémorable... à 10 minutes du Pôle d'activité

Séminaire, incentive, soirée annuelle...
Le Moulin de la Récense offre à votre événement d'entreprise
un cadre de charme aux possibilités multiples

300 m² sous les voûtes - Parc de 3ha - Capacité d'accueil de 270 participants - Parking de 150 places

Prenez RDV pour une visite au 06 21 13 29 88.

www.moulindelarecense.com • events@moulindelarecense.com

Petit déjeuner d'Accueil des nouvelles entreprises du PAAP

| Photos : André Tarditi

Organisé en partenariat avec OFFICE CAFE et LEO LE COMPTOIR
Salle comble à la Maison des Entreprises, le 10 mars dernier, pour accueillir douze des entreprises récemment créées ou installées sur le PAAP.

Les nouveaux arrivants ont présenté leurs activités, offres de services et projets.

Trombinoscope

• Laurent Noquet, AMP

• Nicolas Baccon, Cowork'in Aix

• Jérôme Porzio, APF Entreprises PACA

• Hélène Hummel, Déclaration gourmande

• Juliette Besse, Fabbri France SARL

• Sébastien Bourdot, Fighters Academy

• Vincent Lambert, Inovsys

• Cécile Valery, Liou

• Guillaume Vandevoorde, My tailor is free

• Reynald Stevens, Nextia

• Michel Grossi, Soluciteam

• Axel Herr, Restaurant La Scène

Bloc

AMP - 04 42 12 32 32 - Location de voiture avec chauffeur
APF ENTREPRISES PACA - 04 42 37 07 83 - Back office (numérisation, gestion courrier)
COWORK'IN AIX - 04 42 53 28 86 - Espace de Coworking - Location de bureaux équipés et câblés
DÉCLARATION GOURMANDE - 06 22 87 24 82 - Pâtisserie et confiserie personnalisées - cadeaux d'affaires
FABBRI France - 04 42 20 74 39 - Ingrédients semi-finis pour pâtisserie, glacerie et bar
SARL FIGHTERS ACADEMY - 04 42 51 45 25 - Divertissement - Simulateur d'avion de chasse
INOVSYS - 04 42 53 20 90 - Recherche et Développement en mécanique
MY TAILOR IS FREE - 09 81 60 18 72 - Vente de vêtements sur mesure à l'aide de technologie 3D
NEXTIA - 04 13 91 06 20 - Communication pour les entreprises, formation
RESTAURANT LA SCÈNE - 04 42 20 90 90 - Restaurant - Afterwork - Incentive
SOLUCITEAM - 04 42 90 33 71 - Infogérance informatique - conseil - maintenance
LIOU - 04 42 51 43 44 - Conception et commercialisation de linge de maison - Vente au détail

En ouverture de cette matinale, Lilia Pochic, Pôle Emploi, et Gislain Prades pour les « journées de l'éloquence », ont fait des interventions remarquées. Vincent Talamandier, OFFICE CAFE, partenaire des petits déjeuners, a présenté le nouveau service de capsules à café « Doz'up ».

• Lilia Pochic, PÔLE EMPLOI

• Gislain Prades, LES JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE

Le 1er festival national de l'éloquence, à Aix-en-Provence

du 11 au 17 mai,
sur le thème de la Révolution Française.

Des années lumières aux années terribles, les discours et les joutes de cette époque racontés ou joués en salle dans les rues au travers :

- d'un cycle de conférences avec des personnalités du monde de la culture, de la politique et de l'université ;
- d'un discours d'éloquence inter-université ;
- de soirées thématiques et représentation de rues.

• Vincent Talamandier, OFFICE CAFE

doz'up
my coffee everywhere

Après la présentation des nouvelles entreprises, l'actualité des partenaires, place aux échanges inter-entreprises et aux opportunités d'affaires.

• Pierre-Laurent Figuière, ARTHUR LOYD FIGUIERE IMMOBILIER, Guillaume Kechissoglou, ANOVA, Léopold Aubrun et Martin Paillet, ARTHUR LOYD FIGUIERE IMMOBILIER

• Christophe Voyer, SINEO et Vincent Renaud, GRAPHIPLAN

• Vincent Talamandier, OFFICE CAFE, Yoan Lathière et Nordine Haddjeri, MY TAILOR IS FREE

• Véronique Guerre, DG CONSULTANTS, Cécile Valery, LIOU, et Sébastien Bourdot, FIGHTERS ACADEMY

• Nathalie Guillot et Didier Just, LES THERMES SEXTIUS

• Matthieu Cordonnier et Cédric Colleter, CIC, Nathalie Sabatier, CEPAC

PAAP's Meeting

C'est autour d'un café-croissant et du fameux PAAP's Meeting que s'est achevée cette rencontre dédiée aux entrepreneurs.

Les gagnants du PAAP Meeting

Sophie Laperrousaz, Barjane, Frédérique Paolillo et Amandine Courset, Chronopost, Hélène Hummel, Déclaration Gourmande, Sophie Lorenzi, SNCF et Jean-François Dubost, Quincaillerie Aixoise

RENAISSANCE®
AIX-EN-PROVENCE HOTEL

Découvrez en exclusivité

Le Jardin Éphém'R

le nouveau rendez-vous lounge des aixois

Le Chef Arnaud Davin et son équipe vous proposent une carte aux saveurs d'été et un bar à cocktails à l'ombre des oliviers.

Ouvert de 11h à 21h*

Réservations conseillées: 04 86 91 55 02 | restauration@renaissance-aix.com

*du mardi au samedi inclus - les jours d'ouverture sont susceptibles d'être modifiés.

Hôtel Renaissance Aix-en-Provence -320 avenue W.A. Mozart 13100 Aix-en-Provence
04 86 91 55 00 | www.renaissanceaix-gourmand.com

Par Béatrice **Somville**
| Photos Altersis

Altersis confirme sa stratégie de croissance externe

En enchaînant les acquisitions, soit pour enrichir ses compétences sur de nouvelles niches, soit pour étendre son territoire géographique, Altersis, la société de services en informatique créée en 2008 par Guy Puech, poursuit son ascension.

Arrivée sur la Duranne en 2009, l'entreprise, présente dans deux pays, emploie aujourd'hui 120 personnes, dont 40 sur le PAAP, 30 à Montpellier, 30 à Paris et 20 à Prague, où elle s'est développée en local, après avoir suivi un de ses clients. Elle dispose également de deux antennes sur Lyon et Sophia Antipolis.

L'export représente chez Altersis 15 % d'un CA qui atteint 9 M€. Avec pour clientèle de nombreux grands comptes du privé (banques, assurances, logistique, industrie…), l'ESN intervient dans trois métiers principaux : la haute technologie, les systèmes d'information et l'informatique de production.

Dans la droite ligne des objectifs de développement, l'année 2015 a démarré par une nouvelle acquisition avec AIXLIFE — Montpellier, Paris. La société est spécialisée dans le domaine de la prestation de services informatiques pour les secteurs de la défense, des télécommunications, du transport, de l'énergie, de la TV numérique ou encore des cartes à puce, avec des références majeures comme Schneider Electric, Alstom ou Areva.

Le rapprochement d'Altersis avec ce leader, présent depuis 20 ans sur Montpellier, vient consolider l'emprise du groupe dans le Sud. Altersis poursuit ainsi une croissance externe entamée en 2011 en acquérant successivement SCOPTEAM — Paris, Lyon —, puis PASERO soft en 2012.

Experte dans les tests, et en particulier dans les tests de performance, SCOPTEAM, et son effectif de près de 30 collaborateurs, ont participé à donner à Altersis une taille critique sur le marché. Un peu plus tard, PASERO soft, éditeur de logiciels dans le monde de l'automatisation des tâches, venait à son tour enrichir le groupe d'une nouvelle expertise et renforcer sa position.

"Ces sociétés s'inscrivent totalement dans les valeurs humaines et entrepreneuriales que nous portons depuis le début de notre aventure", précise le chef d'entreprise qui a choisi pour claim « l'autre idée du service.» Ancien judoka, Guy Puech a fait des valeurs humaines inspirées du code moral du judo ses piliers fondamentaux. Ici, tant en interne qu'en externe, on cultive respect, engagement, honnêteté, cohésion et fierté.

"Les recrutements se font plus en fonction des capacités et des valeurs humaines que de la technicité du candidat. On embauche sur profil et non sur contrat comme c'est souvent le cas dans notre métier", explique le dirigeant.

Axée sur le social, l'entreprise, qui est signataire de la charte de la diversité, est labellisée Amplitude et a mis en place un plan pour les séniors.

Une stratégie payante pour Guy Puech, qui s'est vu décerner l'an dernier par le réseau des DCF le prix Jean Lefranc qui vient récompenser le meilleur manager commercial de l'année ! Le cap reste résolument fixé sur la croissance, notamment sur Paris, secteur très porteur. Deux nouveaux projets d'acquisition sont à l'étude et un plan d'embauche prévoit d'ores et déjà le recrutement d'une quarantaine d'ingénieurs dans divers domaines !

ALTERSIS
Bâtiment B Latitude Arbois
1060 rue René Descartes
Tél. 04 42 16 01 80
www.altersis.com

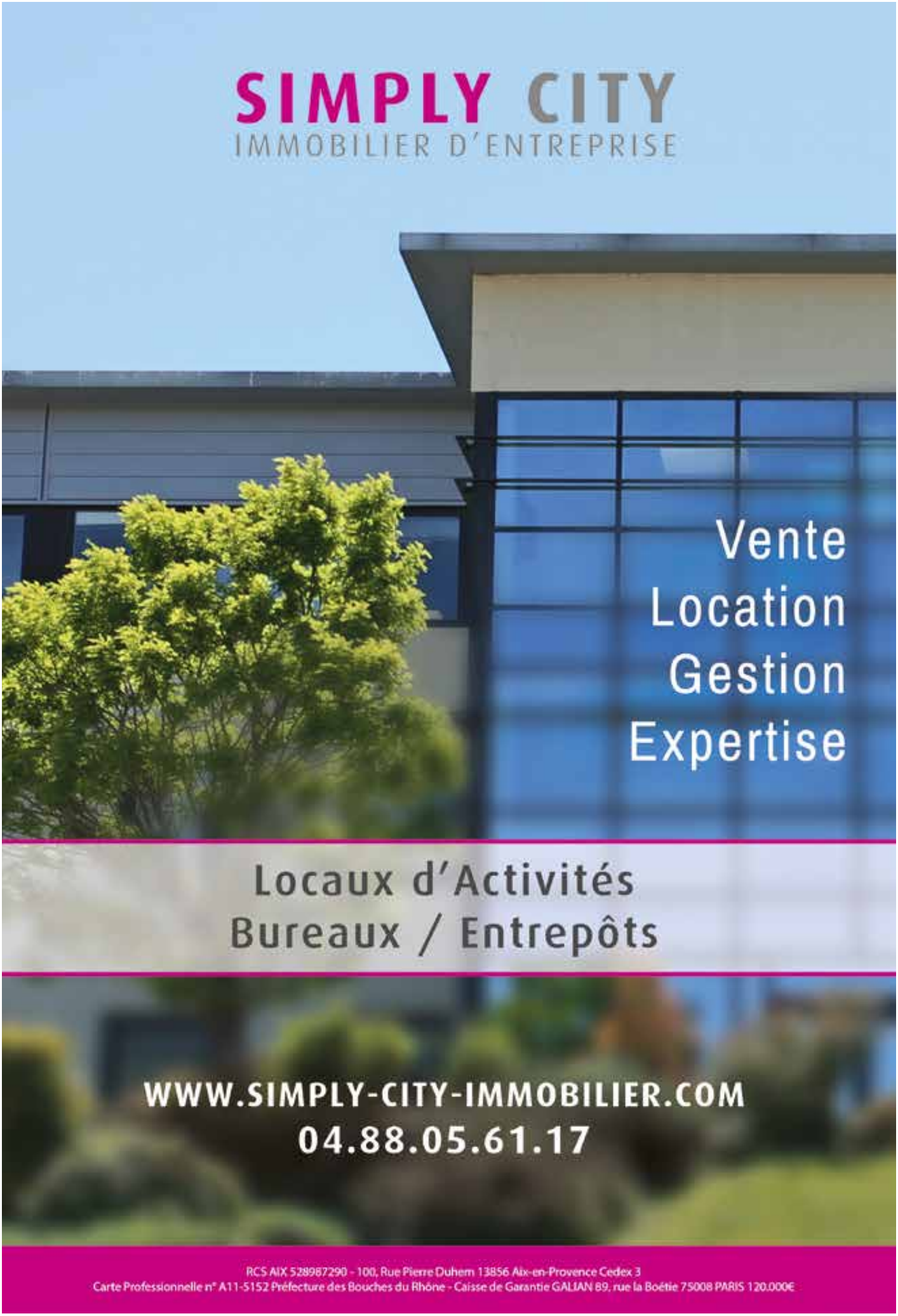
SIMPLY CITY
IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Vente
Location
Gestion
Expertise
Locaux d'Activités
Bureaux / Entrepôts
WWW.SIMPLY-CITY-IMMOBILIER.COM
04.88.05.61.17
RCS AIX 528987290 - 100, Rue Pierre Duhem 13856 Aix-en-Provence Cedex 3
Carte Professionnelle n° A11-5152 Préfecture des Bouches du Rhône - Caisse de Garantie GALIAN 89, rue la Boétie 75008 PARIS 120.000€

PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX-EN-PROVENCE (PAAP)

Vers Roquefavour Eguilles
Vers Saint-Pons
LA POSTE
BORNE INTERACTIVE
BORNE INTERACTIVE
PLAN DU PAAP
PLAN DU PAAP
Vers Gare TGV Aéroport Marseille-Provence Vitrolles Marignane Marseille
Vers A.7 Fos - Nîmes Avignon - Lyon Paris - Marseille
Vers Calas Plan de Campagne A.51
Vers Aix-en-Provence Pont de l'Arc
Vers A.51 - A.8 Salon - Nîmes Avignon - Lyon Paris - Nice - Sisteron Marseille
Le Golf
Maison des Entreprises
Vers Bouc Bel Air Lagnes Marseille

- Arrêts Flexibus (transport à la demande)
- Arrêts bus (lignes régulières)
- Achat et rechargement de titres de transport
- Hôtels, lieux d'hébergement
- Médecines du travail
- Boites aux lettres
- Pharmacie

Source du Plan : AF COMMUNICATION

Prenons soin de nos **déchets**, nous en sommes **RESPONSABLES !**

- **La Communauté du Pays d'Aix (CPA) prend en charge les déchets assimilables aux ordures ménagères.**
- **Les entreprises ont en charge le traitement et l'évacuation de tous les autres déchets.**

Risques professionnels de l'entreprise

Flotte auto · TPM · TPV · Incendie
Construction · RC · Bris · Prévoyance · Mutuelle

ASSURANCES BLANCHARD
NORBERT ASSURANCES

Votre partenaire sur le Pôle d'Activités

1285, rue Ampère - PA - BP 60232 - 13796 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél 04 42 907 907 www.cadrass.com

www.bruno-gallier.com

Univers n°1 LES NATURELLES

Univers n°2 LES AUTHENTIQUES

Rêvez, imaginez, créons ensemble

Jacques Brens Piscines

www.piscines-jacques-brens.com

Univers n°3 LES CONTEMPORAINES

Univers n°4 Les Créatives

Nombreuses récompenses française et américaine
Double ferraillage
Béton projeté par voie humide
Toutes dimensions, toutes formes

La signature de vos piscines Depuis 1965

AIX-EN-PROVENCE
P.A. Les Milles - 1160 rue André-Ampère
13851 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. : 04 42 24 44 10 - Fax : 04 42 24 27 82
Sarl au capital de 800 000 euros

CAVAILLON
Z.I. Puits des Gavottes - 28 avenue des Banquets
84300 Cavaillon
Tél. : 04 90 06 02 41 - Fax : 04 90 06 02 44
Sarl au capital de 220 000 euros

Par Béatrice **Somville** | Photos Biscottes Roger, André Tarditi

Les Biscottes Roger

En plein développement, ce pionnier du Pôle pourrait être contraint de quitter les lieux, suite au classement de son site en zone inondable !

Éric Sarret, ne décolère pas. Depuis son arrivée en 2008 à la direction de la société, l'entreprise a continué à se développer et a aujourd'hui besoin davantage d'espace, notamment pour assurer sa logistique. Jusque-là, tout va bien, d'autant qu'elle dispose sur son terrain, d'une réserve foncière de 3 000 m², susceptible d'accueillir son projet d'extension : un nouveau bâtiment de 1 200 m² qui comprendrait également une ligne de production supplémentaire. Mais voilà, elle entre dans la liste des entreprises directement pénalisées par le nouveau PLU, qui a classé une grande partie du Pôle en zone inondable — voir Pôles Actu. n° 57 — et si elle conserve la capacité d'investir, elle n'en a tout simplement plus l'autorisation !

Or, explique Éric Sarret, "s'il est vrai que notre bâtiment actuel a subi par le passé — en 1993, 1995 et 1998 — plusieurs inondations, là où nous voulons construire, il n'y a jamais eu le moindre problème. Nous avons été inondés au moment où les terres agricoles ont été transformées pour accueillir des villas. Nous avons alors bataillé pour faire revoir le pluvial, mais sans succès et nous avons fait réaliser les travaux nécessaires à nos frais. Suite à ces aménagements, nous n'avons plus jamais eu d'incidents. Plus tard, la mairie a fini par revoir le pluvial, mais pour nous, la situation était déjà réglée. Aujourd'hui, c'est un faux problème !" poursuit le dirigeant, "et il faut impérativement que nous trouvions une solution… Les travaux devraient déjà être en cours. Si l'on n'y arrive pas, nous serons contraints de passer à travers des plates-formes existantes ou de délocaliser la logistique. Je suis allé à l'urbanisme et je crains bien qu'en vertu du principe de précaution, qui vient désormais tout bloquer, ils ne reviennent pas sur leur décision. Le cadastre a été catégorique, je ne comprends pas. Nous sommes Aixois, porteurs de richesses et d'emplois, nous faisons partie des premiers à s'être installés sur le PAAP. Certaines communes nous accueilleraient à bras ouverts…" rappelle le dirigeant, précisant "Nous sommes une des rares PME à dépasser les 8 M€ de CA."

Retour sur Image

Créée en 1945 par Roger Sarret, grand-père d'Éric, resté aux commandes jusqu'en 1987, la société fête cette année ses 70 ans et ici, on ne s'est jamais endormi sur ses lauriers. La maison a déjà 30 ans lorsqu'elle arrive sur le Pôle. On est en 1975 et elle va acquérir trois hectares sur lesquels elle construit une usine de 7 000 m². Pendant deux ans, cette unité fonctionnera en tandem avec la première de 2 000 m², située au cœur d'Aix, sur la place des Tanneurs.

La construction de ces nouveaux locaux marque pour l'entreprise le passage du mono produit au lancement de gammes. Une stratégie qui voit l'arrivée sur le marché de quatre lignes avec la biscotte, la tartine aixoise, le pain grillé et les croûtons/mini toasts. Toujours fabriqués selon des recettes artisanales, ces produits sont déclinés dans différents arômes : naturel, huile d'olive et bientôt romarin.

"Nous nous différencions de la concurrence à la fois par nos recettes et nos formes moins standardisées. De plus, nous sommes capables de faire du sur-mesure en travaillant à façon pour les industriels du secteur" commente Éric Sarret. "Ainsi, pour la Vie Claire, notre plus gros client BIO, nous avons déjà conçu 3 références. Le marché est en pleine expansion, nous sommes présents dans tous les rayons, y compris "La Marée" de Carrefour, via un partenariat avec Marius Bernard pour la soupe de poissons !"

Les projets foisonnent… Depuis son arrivée aux manettes, Éric Sarret a misé à la fois sur une plus grande ouverture de l'entreprise, notamment en matière de communication – création d'un réseau, site internet, participation aux différents salons… – et sur le développement des forces commerciales passées de un à cinq. Une stratégie payante. Depuis le SIAL 2012, la marque Biscottes Roger est référencée au niveau national, et depuis 2014, elle est chez Carrefour. "Notre objectif numéro 1 est de réussir ce passage et de bien asseoir la marque au niveau national en trouvant notamment des clients dans le Nord et dans l'Est" explique Éric Sarret. Le réseau traditionnel à travers les grossistes de la boulangerie et le circuit de la RHS, avec des clients comme Metro, Pomona, Promocash, se développe en parallèle à la grande distribution. Résultat, l'entreprise a enregistré l'an dernier 10 % de progression.

L'export est aussi à l'ordre du jour. Actuellement, le plus gros client à l'étranger - 200 000 € - est Suisse, mais les Biscottes Roger ont aussi fait une percée en Italie, en Allemagne, en Belgique et à Singapour. Enfin, l'innovation est toujours au cœur de l'entreprise qui a son propre service de R & D. Le printemps verra la mise en rayon de nouveaux produits avec, parmi eux, une biscotte originale enrichie en oméga 3 et DHA !

Ce serait bien dommage de voir un tel fleuron quitter le Pôle !

LES BISCOTTES ROGER
425 rue Georges Claude
Tél. 04 42 24 45 66
www.biscottes-roger.com

Entretien avec ma doc.

• Giovanni Marinella
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
mgec.aix@free.fr

Soutien à l'investissement industriel productif

Le Premier ministre a annoncé, le 8 avril 2015, des mesures destinées, notamment, à accélérer l'investissement industriel et orienter l'épargne des particuliers vers les PME. Les investissements industriels réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016 pourraient bénéficier d'un amortissement supplémentaire exceptionnel de 40 % du prix de revient de l'investissement. Cet amortissement serait réparti sur la durée normale d'utilisation des biens concernés. Il serait réservé aux investissements de nature industrielle pouvant déjà bénéficier de l'amortissement dégressif.

Pas nouveau, mais ça ne concerne pas la bagnole.

Lancement de la campagne 2015 de déclaration des revenus

La campagne de déclaration des revenus perçus en 2014 est au rv usuel. Les contribuables ont la possibilité de déclarer en ligne leurs revenus de 2014 sur impots.gouv.fr. Les dates limites de dépôt des déclarations en ligne sont fixées aux 26 mai à minuit (départements n° 01 à 19), 2 juin à minuit (départements n° 20 à 49) ou 9 juin à minuit (départements n° 50 à 974/ 976).

La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au 19 mai 2015 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

Une nouveauté cette année : les dates limites de dépôt de la déclaration pour les non-résidents sont alignées sur celles applicables aux résidents, soit 9 juin à minuit pour la déclaration en ligne et 19 mai à minuit pour la déclaration papier. En principe, l'avis d'impôt sur le revenu sera mis à la disposition du contribuable dans son espace particulier sécurisé entre le 22 juillet et le 21 août 2015, les dates pouvant varier selon que le contribuable est imposable ou non imposable et mensualisé ou non. Le contribuable qui a opté pour le dépôt d'une déclaration 100 % en ligne sera averti par courriel. Les avis papier seront acheminés entre le 7 août et le 7 septembre 2015. Une déclaration en ligne préremplie des revenus connus de l'administration fiscale est proposée aux personnes déclarant pour la première fois. Ces primodéclarants ont également la possibilité de déclarer leurs revenus par smartphone, en utilisant le flashcode porté sur la lettre qui leur est adressée et qui contient leurs identifiants de connexion. L'application smartphone « Impots.gouv » propose désormais le service « mes contrats de paiement » qui permet à un usager de créer ou de modifier ses contrats de mensualisation et de prélèvement à l'échéance (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière).

Communiqué de presse DGFiP 15 avril 2015

On ne peut qu'applaudir l'Administration et son efficacité pour collecter l'impôt, ne peut-on pas en rêver pour les dépenses...

DECLOYER : caractère obligatoire des informations à fournir pour le 15 septembre 2015

Ainsi, à compter du 15 avril 2015, le contribuable doit déclarer le montant du loyer annuel, charges et taxes non comprises, pour l'année au cours de laquelle intervient le dépôt de la déclaration (CGI, ann. IV, art. 121 quinquies-0 DC nouveau). La déclaration doit, en principe, être jointe à la déclaration de résultats. Mais rappelons que, cette année, la déclaration du loyer au 1er janvier 2015 peut être déposée pour le 15 septembre 2015 au plus tard.

Mais....

Évoquant des « transferts », notamment au détriment des petits commerces de centre-ville, qui pourraient donner lieu à un « bouleversement économique trop brutal », le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, a annoncé que le gouvernement allait demander le report d'un an, au 1er janvier 2017 au lieu du 1er janvier 2016, de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels. Le report de la mise en œuvre au 1er janvier 2017 sera intégré au projet de budget 2016. Les simulations ont laissé apparaître des évolutions à la hausse, parfois fortement dans des secteurs urbains, des petits commerces. À l'inverse, la diminution porterait plutôt sur les périphéries de villes et notamment les grandes surfaces.

Etc. On s'en inquiétera lorsqu'il faudra payer ou avant ?

Publication d'une carte des pratiques et montages abusifs

L'administration fiscale a ouvert en 2014 un espace en ligne dédié au contrôle fiscal et à la lutte contre la fraude. Elle a publié le 1er avril une nouvelle rubrique « carte des pratiques et montages abusifs » qui s'inscrit dans une démarche de prévention et de sécurité juridique apportée aux contribuables en les informant des risques qu'ils prendraient en mettant en place ou en conservant des montages destinés à réduire indûment l'impôt. Elle contient des exemples de montages révélés lors de contrôles fiscaux et contraires à la loi. Cette rubrique sera régulièrement complétée. Lorsque l'Administration découvre ces montages, elle les remet en cause après un examen des faits et applique des pénalités qui peuvent être lourdes. Si un contribuable utilise ce type de montage, il est invité à régulariser sa situation en déposant des déclarations rectificatives. L'Administration appréciera, en fonction des circonstances propres au dossier, les conséquences qu'il convient d'en tirer.

www.economie.gouv.fr/dgfip/carte-des-pratiques-et-montages-abusifs

Ingénierie fiscale et juridique vont devenir des gros mots.

Télétransmission par EDI : suppression du délai de 15 jours, sauf demande expresse

Le conseil de la simplification du 30 octobre 2014 a prévu un alignement des dates des déclarations des résultats des entreprises, de CVAE et de TVA CA12, sans modification des dates de prélèvement. Les échéances déclaratives sont modifiées en conséquence. Le délai supplémentaire de 15 jours dont disposent les entreprises pour transmettre leurs déclarations des résultats et la déclaration 1330 CVAE par voie électronique (mode EDI) est rapporté. Ce délai supplémentaire peut être toutefois utilisé pour la dernière fois en 2015 sous la forme d'une mention expresse en annexe libre. Pour cinq crédits d'impôts, l'entreprise est dispensée de produire une déclaration spéciale à condition de joindre un tableau 2069 RCI à sa liasse fiscale. Cet assouplissement vise le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (déclaration 2079-CICE), le crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (déclaration 2079-A), le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants (déclaration 2079-FCE), la réduction d'impôt mécénat (déclaration 2069-M) et le crédit d'impôt en faveur des sociétés constituées pour le rachat d'une société par ses salariés (déclaration 2079-RS).

Simplification à la française ! L'harmonisation au 15 mai aurait été plus logique.

Holding animatrice ou pas

Les contribuables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME lorsque la souscription est effectuée via une holding non animatrice. L'avantage fiscal suppose la réunion d'un certain nombre de conditions de la holding, notamment :

- ne pas avoir plus de 50 associés ou actionnaires ;
- doit avoir un nombre minimal de salariés (2, en principe), au sens du Code du travail (*ça exclue le patron ?*). Ces conditions sont assouplies pour les souscriptions effectuées à compter du 1er janvier 2015. Sont ainsi supprimées :
- la condition relative au nombre maximal d'associés ou d'actionnaires est supprimée ;
- la condition relative à l'effectif salarié minimal. Cette condition est maintenue pour les sociétés dans lesquelles la holding prend des participations.

Je suis toujours aussi choqué par ces mesures qui prennent soin d'exclure le patron sans l'écrire clairement... Réduction Fillon, CICE, chômage...

Régime mère fille : conserver les titres

Pour bénéficier du régime mère fille, un certain nombre de conditions doivent être remplies, notamment l'obligation pour la société mère de détenir en pleine propriété au moins 5 % du capital social de la filiale et de conserver ces titres pendant au moins deux ans. L'engagement de conservation de deux ans des titres n'est applicable qu'aux seuls titres permettant à la société de bénéficier du statut de société mère, soit les titres représentant 5 % au moins du capital de la filiale et non l'ensemble des titres pour lesquels l'exonération des dividendes est demandée.

Faut-il encore un papier...eh oui !

Pékin Express : requalification des « contrats de participation au jeu » en contrats de travail, je vous livre ça in extenso pour le plaisir. Le feuilleton judiciaire des émissions de téléréalité n'en finit pas. Plusieurs participants à l'émission « Pékin Express » ont obtenu, au terme d'un long périple judiciaire, la requalification de leur « contrat de participation au jeu » en contrat de travail. Dans un arrêt du 4 février 2015, la Cour de cassation s'est penchée sur les relations entre les participants à l'émission et l'entreprise de production et, pour commencer, a écarté la qualification de « contrat de jeu ». En effet, plusieurs éléments ne relevaient pas de la catégorie du jeu :

- la sélection des candidats se faisait sur des critères subjectifs, totalement déterminés par l'entreprise de production ;
- le jeu constituait seulement une partie du contenu de l'émission qui comportait également des « interviews » sur le ressenti des candidats ;
-des journalistes qui suivaient les participants devaient tenter de les mettre dans des situations particulières ;
- et, dans certains cas, les règles du jeu pouvaient être contournées pour cadrer avec les nécessités du tournage.

Ensuite, après avoir rappelé que l'existence d'une relation de travail ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties ni de la dénomination qu'elles ont donnée à leur contrat, mais des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité des travailleurs, la Cour de cassation a mis en évidence les éléments caractéristiques du contrat de travail tels que le lien de subordination entre le salarié et l'employeur ainsi que le versement de contreparties à l'exécution d'un travail :
- le « règlement candidats » comportait des dispositions plaçant les participants sous l'autorité d'un « directeur de course » qui disposait d'un pouvoir de sanction ;
- les participants se voyaient imposer des contraintes multiples, tant dans leurs comportements que relativement aux effets personnels qu'ils pouvaient garder et étaient privés de tout moyen de communication avec leur environnement habituel ;
- outre la prise en charge du voyage, les participants recevaient 200 € par couple et par jour de présence sur le lieu de tournage, versés après la fin de l'émission, et un gain de 50 000 € ou 100 000 € pour le couple vainqueur. Le couple vainqueur de l'émission avait gagné un prix de plus de 50 000 €.

Quant aux participants déçus, par l'effet de la requalification de leur contrat, ils sont passés de la condition de candidat à un jeu télévisé à celle de salarié d'une entreprise de production. Ainsi, ils ont pu obtenir des rappels de salaires et d'heures supplémentaires, des indemnités au titre des congés payés et des repos compensateurs ainsi qu'une indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Avis aux amateurs de relation textuelle complexe avec l'auto-entrepreneur… un requalifiable en puissance.

Information des salariés en cas de cession : une mission parlementaire pour DÉJÀ proposer des évolutions

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 et son décret d'application du 28 octobre 2014 ont créé, pour les salariés de PME, un droit d'information préalable en cas de cession de l'entreprise, qui se traduit par une nouvelle obligation d'information à la charge des entreprises. Ce dispositif est applicable depuis le 1er novembre 2014, mais les inquiétudes des entreprises concernant sa mise en œuvre n'ont pas été levées.
Dans une lettre de mission du 12 janvier 2015, le Premier ministre a confié une mission qui aura notamment pour objectifs :

- d'évaluer le nombre d'emplois concernés par les difficultés rencontrées lors de la transmission d'entreprises saines ;
- d'évaluer les conditions de mise en application du droit d'information au cours des premiers mois ;
- de proposer les évolutions « nécessaires », le cas échéant, pour une mise en œuvre efficace du droit d'information préalable des salariés, tout en assurant la sécurité des cessions ;
- d'identifier les dispositifs complémentaires nécessaires aux salariés et aux chefs d'entreprise pour faciliter la transmission et la reprise d'entreprise.

Les personnes intéressées par les cessions d'entreprises seront associées aux travaux et la mission parlementaire remettra ses conclusions le 15 mars 2015.
Certains employeurs pourront y voir l'espoir d'une simplification du dispositif.

Voilà le travail d'artiste législatif… On complique d'abord pour simplifier ensuite…

Et aussi…

Le CDD à objet défini qui fait son entrée dans le Code du travail

D'abord, la possibilité de recourir à ce CDD est subordonnée à la conclusion d'un accord de branche étendu ou, à défaut, d'un accord d'entreprise. Ensuite, ce CDD est destiné exclusivement aux cadres et aux ingénieurs. Conclu pour une durée minimale de 18 mois et une durée maximale de 36 mois, ce CDD n'est pas renouvelable. S'agissant d'un CDD à objet défini, il prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, son terme est précédé d'un délai de prévenance qui ne peut être inférieur à deux mois et ce contrat comporte un certain nombre de mentions obligatoires. Si le contrat est rompu dans des conditions à l'initiative de l'employeur, le salarié bénéficie d'une indemnité de fin de contrat égale à 10 % de la rémunération totale brute perçue au cours du contrat.

Ce n'est pas un outil pour tous…

L'absence injustifiée peut motiver un licenciement pour faute grave. La Cour de cassation rappelle que l'employeur peut licencier un salarié pour faute grave dès lors que celui-ci ne justifie pas son absence pour raison médicale. Pour rappel, pour constituer une faute grave, l'absence du salarié doit soit perturber le fonctionnement de l'entreprise, soit constituer un acte d'insubordination.

À priori, il faut néanmoins s'inquiéter de son absence…

PS : Kennedy à Berlin années 60 sur le Mur

Je suis fier d'être venu dans votre ville, invité par votre bourgmestre régnant. Votre bourgmestre symbolise aux yeux du monde entier l'esprit combattant de Berlin Ouest. Je suis fier d'avoir visité la République fédérale avec le chancelier Adenauer qui durant de si longues années a construit la démocratie et la liberté en Allemagne.[...]

Il ne manque pas de personnes au monde qui ne veulent pas comprendre ou qui prétendent ne pas vouloir comprendre quel est le litige entre le communisme et le monde libre. Qu'elles viennent donc à Berlin. D'autres prétendent que le communisme est l'arme de l'avenir. Qu'ils viennent eux aussi à Berlin. Certains enfin, en Europe et ailleurs, prétendent qu'on peut travailler avec les communistes. Qu'ils viennent donc ceux-là aussi à Berlin.

Notre liberté éprouve certes beaucoup de difficultés et notre démocratie n'est pas parfaite. Cependant nous n'avons jamais eu besoin, nous, d'ériger un mur pour empêcher notre peuple de s'enfuir. Je ne connais aucune ville qui ait connu dix-huit ans de régime d'occupation et qui soit restée aussi vitale et forte et qui vive avec l'espoir et la détermination qui est celle de Berlin-Ouest.

Le mur fournit la démonstration éclatante de la faillite du système communiste. Cette faillite est visible aux yeux du monde entier. Nous n'éprouvons aucune satisfaction en voyant ce mur, car il constitue à nos yeux une offense non seulement à l'histoire, mais encore une offense à l'humanité.

La paix en Europe ne peut pas être assurée tant qu'un Allemand sur quatre sera privé du droit élémentaire des hommes libres à l'autodétermination. Après dix-huit ans de paix et de confiance, la présente génération allemande a mérité le droit d'être libre, ainsi que le droit à la réunification de ses familles et de sa nation pacifiquement et durablement. Vous vivez sur un îlot de liberté, mais votre vie est liée au sort du continent.

Je vous demande donc de regarder par-dessus les dangers d'aujourd'hui vers les espoirs de demain, de ne pas penser seulement à votre ville et à votre patrie allemande, mais d'axer votre pensée sur le progrès de la liberté dans le monde entier.

Ne voyez pas le mur, envisagez le jour où éclatera la paix, une paix juste. La liberté est indivisible et, tant qu'un seul homme se trouvera en esclavage, tous les autres ne peuvent être considérés comme libres. Mais quand tous les hommes seront libres, nous pourrons attendre en toute conscience le jour où cette ville de Berlin sera réunifiée et où le grand continent européen rayonnera pacifiquement.

La population de Berlin-Ouest peut être certaine qu'elle a tenu bon pour la bonne cause sur le front de la liberté pendant une vingtaine d'années. Tous les hommes libres, où qu'ils vivent, sont citoyens de cette ville de Berlin-Ouest et pour cette raison, en ma qualité d'homme libre, je dis : Ich bin ein Berliner [je suis un Berlinois].

Quid en 2015, quels sont nos nouveaux murs érigés par construction juridique ?

Agenda | Club entreprises

Mai
Jeudi 28 mai 2015 à 18 h 15
Soirée Best Western Hôtel de l'Arbois
97 rue du Docteur Albert Aynaud

Juin
Jeudi 25 juin 2015 à 18 h 30
Garden Party
Maison des entreprises - 45 rue Frédéric Joliot

Septembre
Jeudi 24 septembre 2015 à 17 h 45
La conjoncture économique en PACA
Présentée par la Banque de France
En partenariat avec la CEFIM
Maison des Entreprises – 45 rue Frédéric Joliot

Octobre
Mardi 13 octobre 2015 à 18 h
La transmission d'entreprises
Présentée par R & T Magazine
En partenariat avec la CEFIM et l'UPE 13
Maison des Entreprises – 45 rue Frédéric Joliot

Novembre
Jeudi 5 novembre 2015 à 18 h 15
Le haut débit
En partenariat avec Alvecom et Bouygues Telecom
Au Bleu Pourpre
Bâtiment 3 le Tertia – 155 rue Charles Duchesne

Les codes postaux du PAAP : un peu d'histoire et d'explications.

L'importance d'une adresse bien libellée est une évidence. Elle permet de se repérer, d'être localisé. Ceci que l'on soit particulier ou entreprise, client ou fournisseur.

Le code postal a sa logique. Il évolue et s'adapte à la réalité sociale et économique.

Ainsi les codes 13851 à 13858 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 et 13546 AIX EN PROVENCE CEDEX 4, initialement créés au début de l'automatisation du tri, pour prioriser le courrier, ne sont plus attribués.

Pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans le secteur ouest du PAAP, le code postal est désormais : **13100 AIX EN PROVENCE**.

Pour tous les autres secteurs du PAAP : **13290 AIX EN PROVENCE**

Pour les entreprises titulaires d'une boîte postale ou d'un contrat de remise de votre courrier à domicile, un code CEDEX spécifique est attribué.

Un bon adressage, c'est l'assurance d'être bien localisé, que ce soit par votre postier, vos clients, vos visiteurs, voire même… les services de secours !

La Poste
30 rue Jean de Guiramand
Tél. 04 42 50 72 72

8 h 15 à 18 h 30
du lundi au vendredi

Repères

+ 0,4 %
PIB — France

Crédit immobilier
taux moyens
Source : Que Choisir
Taux effectifs pratiqués au 2e trimestre 2015.
- Prêt à taux fixe : 3,37 %
- Prêt à taux variable : 3,07 %
- Prêt relais : 3,55 %

Prix à la consommation
- 0,1 % sur un an
Insee

IRL
Indice de référence des loyers
+ 0,37 % variation annuelle - **Insee 4e trimestre 2014**

Pôle d'Activités Aix-en-Provence
1 342 entreprises pour 25 613 emplois

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL
112 entreprises pour 2 417 emplois

au 01/01/15

Indicateurs du climat des Affaires PACA (BdF) 1er trimestre 2015

En mars, l'activité progresse dans l'industrie et les services marchands alors que dans la construction, la production affiche des évolutions contrastées. À court terme, les prévisions anticipent un nouveau rebond de l'activité dans l'industrie et les services.

Bâtiment et Travaux Publics
Avec une demande publique et privée qui manque de relief, la production affiche un repli dans le gros œuvre alors qu'elle se stabilise à de bas niveaux dans les travaux publics. Les prix des devis et les effectifs sont en baisse. Les perspectives d'activité apparaissent en repli dans les travaux publics et le gros œuvre alors qu'un léger sursaut serait observé dans le second œuvre.

Commerce de gros
Le volume des transactions est en nette progression sur le premier trimestre, soutenu par la filière des produits agro-alimentaires et, dans une moindre mesure, par les produits industriels. Si les prix d'achat n'ont que faiblement varié, les prix de vente enregistrent une légère érosion. À moyen terme, les professionnels anticipent une nouvelle hausse de l'activité.

En février 2015, **les dépenses de consommation des ménages** sont quasi stables : + 0,1 % en volume, après + 0,7 % en janvier. Le dynamisme des dépenses en énergie et en autres biens fabriqués est compensé par un léger repli de la consommation en habillement et en automobiles.

Source : Insee

Aix en provence

L'hôtel de France situé au centre d'Aix en Provence, à proximité de la fontaine la rotonde et du Cours Mirabeau, vous invite à organiser vos réunions, séminaires ou évènements privés.

Réceptions & conférences

L'hôtel de France vous invite à organiser vos **séminaires et évènements** privés dans notre salon **classé XVIIIe** siècle. Pour une journée ou demi-journée, l'hôtel de France s'engage à mettre à votre disposition le matériel nécessaire tout au long de sa conception et de son déroulement.

Organisez vos évènements sur notre terrasse panoramique sur les toits d'Aix en Provence.

Un cadre extraordinaire à votre disposition, pour recevoir vos collaborateurs dans des conditions optimales

Je demande mon devis !

Hôtel de France - 63 rue espariat -13100 aix en provence - tél: 04.42.27.90.15 - fax: 04.42.26.11.47 - contact@hoteldefrance-aix.com
www.hoteldefrance-aix.com

Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Votre entreprise est située sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence ou PAAP

Pour le bon acheminement de vos clients, fournisseurs, marchandises, nous vous recommandons de ne plus mentionner "ZI les Milles" ou "Zone industrielle des Milles" sur vos plaquettes commerciales, plans ou documents administratifs. Les anciens codes postaux, qui ne sont pas reconnus par l'ensemble des GPS, sont progressivement remplacés.
En fonction de votre localisation sur le PAAP, la Poste attribue les deux codes postaux suivants :

- 13100 Aix-en-Provence
En lieu et place de 13857 Aix-en-Provence cedex 3
- 13290 Aix-en-Provence
En lieu et place des anciens codes avec cedex : 13851, 13852, 13853, 13854, 13855, 13856, 13858
Vous pouvez, d'ores et déjà, modifier votre adresse postale en appliquant les consignes ci-dessus. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations !

Association des Entreprises du PAAP – 04 42 24 40 26

MY TAILOR IS FREE

Une cabine 3D qui révolutionne le Costume Sur-mesure.

My Tailor is Free, lauréat Réseau Entreprendre et suivi par BPI a récemment obtenu le Prix Coup de Cœur Création d'entreprise lors du dernier MXL Forum Entreprendre de Marseille.
N'hésitez pas à leur rendre visite dans leur Showroom en sortant du travail, à La Duranne, et ainsi découvrir leurs Costumes Sur-mesure à partir de 290 € et toutes leurs Chemises Sur-mesure à 49 € !

Contact :
Tél. 09 81 60 18 72
MY TAILOR IS FREE
565 rue René Descartes
Batiment B2 Square de L'Arbois
13100 Aix en Provence

Condoléances

Le décès de **Marie-Martine Kerkhove**, le 3 mars dernier, nous a plongés dans une profonde tristesse. Fille de l'un des fondateurs de la Zone commerciale de La Pioline, Pierre Leydet, soeur de l'un des co-gérants de l'association de la Pioline, Philippe Leydet, Marie Martine était un exemple de disponibilité et de professionnalisme.

Que ce soit au sein d'organisations patronales comme les Femmes Chefs d'Entreprise, de l'association de la Pioline ou à la tête de ses concessions Fiat, Lancia et Alfa Roméo, elle laissera pour nous tous le souvenir d'une femme d'exception. Nous présentons nos plus sincères condoléances à son mari, Yves, à leurs enfants, ainsi qu'à toute sa famille.

Bureau de Développement des Entreprises des Bouches du Rhône

Conseils – Assistance – Ingénierie Financière - Création & Développement d'Entreprises.

SOS Conseils d'experts : un nouveau service pour accompagner les TPE & PME. En partenariat avec Horizon Gestion Finance, le Bureau de Développement des Entreprises des Bouches-du-Rhône vient de lancer SOS CONSEILS D'EXPERTS, un service en ligne dédié aux nouveaux entrepreneurs et dirigeants de TPE. L'objectif est d'épauler l'entrepreneur dans son quotidien, en apportant une réponse téléphonique aux questions qu'il se pose dans différents domaines (fiscalité, finance, comptabilité, gestion..). Sur simple demande les abonnés peuvent interroger en toute confidentialité les experts afin d'obtenir une réponse immédiate dans 90 % des cas. Fiable et réactif, l'usage de ce service , exclusivement réservé aux professionnels, peut être testé gratuitement.

Plus d'info.
Contact : Patrick C. Michel
Tél. 04.42.24.15.09
patrick.michel@bde13.fr
www.bde13.fr

Le CGA PROVENCE, un Centre de Gestion Agréé au service des Entreprises du Pôle

Un Centre de Gestion Agréé (CGA) est une association loi 1901, agréée par l'Administration Fiscale qui permet aux entreprises adhérentes de bénéficier d'avantages fiscaux et d'une assistance et surveillance collective à la gestion. Le CGA PROVENCE créé en 1983 a emménagé à la Maison des Entreprises début 2011 pour mieux vous servir.

Les avantages réservés à nos Adhérents
- une sécurité fiscale renforcée du fait des examens de cohérence et vraisemblance effectués sur les liasses fiscales et les déclarations de TVA. Les contrôles fiscaux sur les entreprises adhérentes sont cinq fois moins nombreux et le montant moyen du redressement fiscal représente moins de 50 % de celui des entreprises non adhérentes.
- L'exonération de la majoration de 25 % du résultat pour le calcul de l'impôt. En effet les entreprises, non Adhérentes à un CGA, imposées à l'impôt sur les revenus dans la catégorie des BIC voient leur résultat majoré de 25 % pour le calcul de leur impôt.
- Une exonération des majorations fiscales est accordée aux entreprises en cas d'inexactitudes ou omissions dès lors qu'elles avertissent l'Administration Fiscale dans les trois mois de leur adhésion au CGA.

Pour bénéficier de ces avantages, l'adhésion doit se faire dans des délais impartis :

soit dans les 5 mois du début de leur exercice,
soit dans les 5 mois de leur immatriculation.

L'assistance à la gestion
- Deux programmes de formation semestriels permettent à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise de se former en informatique, gestion… et notamment dans le cadre du DIF.
- Un dossier de gestion personnalisé véritable analyse financière sur 3 ans de votre activité avec un comparatif sectoriel vous est adressé tous les ans.
- Des statistiques financières par professions, calculées sur plus de 40 000 entreprises régionales permettent de positionner l'entreprise dans sa branche.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et les programmes de formation sur notre site : cgaprovence.fr

CGA PROVENCE
Maison des Entreprises – 45 rue Frédéric Joliot
Tél. 04 42 29 63 53 Email : cgaprovence@wanadoo.fr

La Poste à votre service !

Savez-vous qu'une boîte aux lettres de soirée est à votre disposition depuis le premier mars sur le PAAP ?

Elle vous permet de poster votre courrier jusqu'à 18 h 30 pour un départ le jour même ! Elle est située devant votre Espace Entreprises, 30 rue Jean de Guiramand.
www.laposte.fr

Les Apéros de La Baume : réservés aux Professionnels

L'Hôtel-Restaurant-Centre culturel La Baume-Lès-Aix, site exceptionnel à cinq minutes de votre entreprise, ouvert 7j/7, propose un cycle de conférences-débats-cocktails à destination des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants :

"Les Apéros de La Baume."
Entrée libre :
- Mardi 30 juin 2015 à 18 h "Les réseaux sociaux révolutionnent le monde de l'entreprise."
- Mardi 20 octobre 2015 à 18 h "L'éthique de l'entreprise est-elle éthique ?"

Vous n'êtes encore jamais venu à La Baume ?
12 ha de parc forestier, 17 salles de réunion, 30 chambres avec douche et 1 restaurant d'une capacité de 160 couverts, sur réservation midi et soir, vous attendent.
"Osez La Baume", événement culturel grand public les 30 & 31 mai 2015, vous fera découvrir toutes les activités proposées par le centre culturel La Baume dans une ambiance festive : conférence, visite botanique, art et littérature, brocante solidaire, animations enfants, soirée musicale, théologie et spiritualité, simulateur de vol & gonflage de voile ULM… Entrée libre.

www.labaumeaix.com - Renseignements : 04 42 16 10 30

Des vêtements pour les démunis

L'AMS, Association Méditerranéenne de Solidarité, améliore le quotidien des plus démunis, tout en se préoccupant des enjeux liés à la protection de l'environnement :

- **Collecte de vêtements usagés**. Les habits que vous n'utilisez plus destinés à encombrer les déchèteries peuvent faire le bonheur d'adultes et d'enfants dans le besoin.
- **Contribution à la création d'emploi** en employant des personnes en quête de réinsertion sociale sur les centres de tri et de recyclage.
- **Mise en place de mesures écologiques** pour transformer les vêtements en mauvais état (recyclage).

Association Méditerranéenne de Solidarité
ams13.contact@gmail.com
Tél. 06 87 11 63 80

"La boîte de solidarité"
Destinés à accueillir vêtements et chaussures, ces points de collecte peuvent être installés facilement, dans le respect de l'environnement.

Un projet est actuellement à l'étude pour implanter des containers sur le PAAP

AB CONSULTING

BUREAU DE CONTROLE DANS LE DOMAINE ELECTRIQUE
NOUVEAU

INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Vérifications des installations électriques dans les locaux professionnels soumis au code du travail et E.R.P :

- **Vérification pour les assurances (Q18)**
- **Vérification lors des ventes de fonds de commerces**
- **Vérification périodique annuelle**
- **Vérification suite à des travaux**

AB CONSULTING 37 Rue St Sébastien 13006 Marseille - Tél : 07 81 96 76 70
www.abconsulting13.fr

AD REFERENCEMENT
5 personnes
Marc Turkesteen
805 avenue JRGG de la Lauzière
Conseil SEO SMO
04 13 57 08 89

AG MOTORS
1 personne
Alexandre Gomez
400 rue du Lieutenant Parayre
Vente de véhicules d'occasion
06 09 35 47 93

ALPHA PROCESS ENERGIE
2 personnes
Dino Piperigos
Antélios C
Informatique industrielle
06 13 45 24 14

AMSI
6 personnes
Bernard Kourouyan
Eiffel Park B
Second-œuvre
06 15 64 54 27

APF ENTREPRISES PACA
9 personnes
Jérôme Porzio
1320 rue Jean Perrin
Back office (numérisation, gestion courrier), sous-traitance industrielle
04 42 37 07 83

APPROACH
5 personnes
Stéphane Heerman
Rue Arnaud Borrili
Spécialiste Outdoor et Montagne
04 42 12 74 25

AUDEC FINANCE
Patrick Gadéon
210 rue Frédéric Joliot
Conseil en gestion de patrimoine
04 42 24 21 57

AVOCAT FLORIANE PORTAY
1 personne
Floriane Portay
Tertia 2
Avocat
04 42 24 26 80

AXA PREVOYANCE PATRIMOINE
1 personne
Christophe Petit
115 rue Isaac Newton
Agent général d'assurance exclusif Axa Prévoyance Patrimoine
06 21 08 12 37

BOOSTER ACADEMY
2 personnes
Daniel Lopez
C/O Regus Parc du Golf 31
Centre d'entrainement à la vente
07 82 10 25 51

CENTRE POUR L'HABITAT 13
4 personnes
Claude Rougier
Hémiris A
Couverture, toitures, charpentes
04 91 60 73 85

CFO France
1 personne
Guillaume Martin
C/O Regus Parc du Golf 31
Recouvrement de créances, conseil, analyse financière
04 88 78 22 45

ENFANTINE
1 personne
François Grollier-Luciani
C/O PCE Tech'Indus D
Développement et gestion de crèches d'entreprisess
Service d'assistantes maternelles à domicile
09 50 46 52 26

FIGHTERS ACADEMY - SASU BF 16
2 personnes
Sébastien Bourdot
Eiffel Park A
Divertissement
04 42 51 45 25

GRT GAZ
15 personnes
Mathieu Gillet
595 rue Pierre Berthier
Pose de canalisation gaz
04 42 60 87 60

HUMAN RH
1 personne
Sabrina Scutifero
C/O PCE Tech'Indus D
Conseil en RH
06 75 70 21 48

LA BOULANGERIE MOULIN DE PAIOU
4 personnes
Grégoire Fouquet
580 rue Guillaume du Vair
Boulangerie artisanale - Restauration sur place
04 42 61 96 91

LIONEL PETERLINI
2 personnes
C/O PCE Tech'Indus D
Fabrication de crêpes- churros - glaces
06 09 58 74 04

LIOU
1 personne
Cécile Valéry
415 rue Claude Nicolas Ledoux
Conception et commercialisation de linge de maison
04 42 51 43 44

MAIEUTIK & CO
2 personnes
Olivier Christol
C/O PCE Tech'Indus D
Cabinet de conseil en management
Coaching - Formation
07 82 29 92 82

MANUREVA
5 personnes
Sylvain Dauber
Espaces Descartes C
Participation dans la société de vacances
04 88 71 88 54

MY TAILOR IS FREE
3 personnes
Guillaume Vandevoorde
565 rue René Descartes
Vente de vêtements sur mesure - Technologie 3D
09 81 60 18 72

OB OPTIQUE
1 personne
Odile Basso
230 rue Frédéric Joliot
Opticien lunetier
06 67 32 30 99

OMNIUM CONCEPT
1 personne
Frédéric Pellet
1140 rue André Ampère
Conception-étude et réalisation et maintenance de systèmes de sécurité
04 42 66 85 83

SARL A.C.A AIX CARROSSERIE AUTOMOBILE
7 personnes
Jack Davies
280 rue Louis Armand
Carrosserie
04 42 97 54 99

SIDGESS
4 personnes
Franck Lojowski
210 rue Frédéric Joliot
Caisses enregistreuses - système d'encaissement et de gestion pour les commerçants
06 38 02 69 14

SCP AVOCAT DG CONSULTANTS
3 personnes
Jean Pierre Dragon
100 rue Victor Baltard
04 84 25 30 17

SOLON RH
1 personne
Vincent Carillo
C/O PCE Tech'Indus D
Innovation, ressources humaines, handicap
09 50 46 52 26

SUD ASSAINISSEMENT SARL (SARL @MAPLACE)
4 personnes
Mickaël Bay
420 rue Georges Claude
Installation et réhabilitation de systèmes d'assainissement collectif et non collectif Viabilisation de réseaux
06 20 03 01 90

SOLISOL
10 personnes
Abdeloulab Mouslih
Eiffel Park A
Rénovation de toitures - façades isolation - menuiserie
04 42 69 30 40

SPIRIT MUSIC STUDIO
2 personnes
Cédric Sune
55 rue Louis Armand
Location de studio de répétition de musique
06 20 29 78 44

SVD FRANCE
4 personnes
Jean-François Tuillier
Europarc de Pichaury C7
Vidéosurveillance, audiovisuel
04 42 16 12 12

TEAM IT
1 personne
Violaine Pernot
Europarc de Pichaury B5
Entreprise de service numérique
04 70 56 19 55

THERAPEUTE FONTANONE FABIENNE
1 personne
Fabienne Fontanone
230 rue Frédéric Joliot
Praticienne en psychothérapie, kinésiologie libérale, Bio PNL
06 80 62 99 33

| Déménagements

BC SOLUTIONS – EUROPARC DE PICHAURY D2
CABINET MATTHIEU JOUSSET
100 RUE PIERRE DUHEM
ELOISE TRANSPORT
645 RUE MAYOR DE MONTRICHER
GRIMPER - 260 RUE PAUL LANGEVIN
INTERGROS – PARC DU GOLF 19
LAFARGE BETON SUD - PARC DU GOLF 22
NATEXO - BATIMENT LES PLEIADES 2
730 RUE RENE DESCARTES
SAGE - EXPERTS COMPTABLES
380 AVENUE ARCHIMEDE
SCP France - 30 RUE JEAN DE GUIRAMAND
SGIT GESTION - LES PLEAIDES 1 C
860 RUE RENE DESCARTES
SUD LASER TECHNIC - EIFFEL PARK C
THALES SESO - 530 RUE FREDERIC JOLIOT

| Changement d'appellation

CEBTP SOLEN devient **GINGER CEBTP**
INITIATIVE devient **ICOREF**
JUWI ENR devient **NEOEN DEVELOPPEMENT**
K PATRIMOINE devient **OPERA GESTION DE VALEURS**
KRISCO SAS devient **NRJ**
LOCAREST devient **LOXAM**
MOTOROLA SOLUTIONS devient **ZEBRA TECHNOLOGIES**
SICLI ENTREPOT devient **SICLI ENTREPOT SHUBB France**
SICLI devient **SICLI SHUBB France**
STARLIFT devient **ORONA MEDITERRANEE**
SYNCHRONE INFOGERANCE SAS devient **SOLUCITEAM**
UCAR/3SP BIZ devient **OLYMPIC LOCATION**

| Elles ne sont plus sur les pôles

AEQUINOX
AGENCE TOUTES RECHERCHES - ATR
ALEO SOLAR
APIGEM
ASSOCIATION HUILE DE COUDE ET MATIERE GRISE
AUTOS GESTION MOBILITE / AGM
BERT SUD
BIO AND CO / LE PASSAGE VERT
CABINET MARTEL CHAUVIN
CAMUSAT
CARDINSIDE TECHNOLOGY SA
CARREFOUR PROPERTY
CEI BAT
COMPAGNIE AUTOCARS DE PROVENCE
DIADES
DURANTON CONSULTANTS
MEDITERRANEE - DCM
EFFICIENCE ERGONOMIE
ESPACE MAPP
GDI - GUNTZBURGER
GEOXIA MEDITERRANEE
HYPNOSPANEL
INVEST IMMO
IRIS L'INTERIM D'ACTION
MA VILLE EN LIGNE
MANEGE ENFANTIN
MOBILE HUT
NORRAC
ORSYS
PHOCOMEX
POTENTIEL HUMAIN
PROJEXEC SOFTWARE
PROPEO
RESTAURANT COOK AND MIX
SADE CONSULT
SATR / RP ROUTIERE PROVENCE
SOMEER PAVESI
STYL'13
SUD SERVICE
SUN INSTITUT
SYSCARS SERVICES
TELYA
TP 2000
TUNZINI AZUR
VITALIBIO

Par Giovanni **Marinella**
marinella.giovanni@orange.fr

La crise c'est comme tomber dans un trou

Un homme tomba dans un trou et se fit très mal.
Un cartésien se pencha et lui dit : "Vous n'êtes pas rationnel, vous auriez dû voir ce trou."
Un spiritualiste le vit et dit : "Vous avez dû commettre quelque péché."
Un scientifique calcula la profondeur du trou.
Un journaliste l'interviewa sur ses douleurs.
Un yogi lui dit : "Ce trou est seulement dans ta tête, comme ta douleur."
Un médecin lui lança deux comprimés d'aspirine.
Une infirmière s'assit sur le bord et pleura avec lui.
Un thérapeute l'incita à trouver les raisons pour lesquelles ses parents le préparèrent à tomber dans le trou.
Une pratiquante de la pensée positive l'exhorta : « Quand on veut, on peut !"
Un optimiste lui dit : "Vous avez de la chance, vous auriez pu vous casser une jambe."
Un pessimiste ajouta : "Et ça risque d'empirer."
Un comptable dit : "Vous avez mal fait votre compte."

Et l'Énarque assène : "Il faut faire une loi sur la taille des trous et mettre une amende."

Puis un enfant passa, et lui tendit la main...
Alors qui veut tendre la main à l'entreprise en simplifiant réellement ce merveilleux outil de travail ?

CONSTAT D'IMPUISSANCE !

L'installation des gens du voyage sur le PAAP, en dehors des aires prévues pour leur accueil, est un fait répétitif qui cause des préjudices aux entreprises et pose problème à la commune.

Bien qu'en conformité avec la loi, celle-ci reste en effet tributaire de l'État, lorsqu'il s'agit de passer au stade de l'expulsion. Une procédure toujours longue, qui génère forcément des tensions !

Dernier exemple en date, l'occupation pendant plus de cent jours de la voie principale de la zone de Lenfant, à laquelle fait suite un campement sauvage sur Plan d'Aillane suivi d'un retour sur la ZAC de Lenfant !

Rappel des faits

Le 19 décembre dernier, l'aménagement du quartier de Lenfant se termine, et les travaux sont en phase de réception pour une livraison début janvier. Le chantier non réceptionné est encore protégé par des barrières. Tout est nickel. La voie principale est dégagée et les terrains acquis, accessibles de part et d'autre. Les nouveaux propriétaires fonciers vont pouvoir attaquer leurs constructions. Mais mi-janvier 2015, le tableau va changer. Des caravanes entrées par effraction envahissent l'entièreté de la voie. Il faudra patienter plus de 3 mois pour qu'elles quittent les lieux, mais pas le Pôle... On les retrouve en effet dès le lendemain à Plan d'Aillane et dès le 26 avril à nouveau sur la Zac de Lenfant.

"Chaque fois que l'on réalise une nouvelle opération, on a cette problématique à gérer."

À la SPLA Pays d'Aix Territoires, aménageur et maitre d'ouvrage, Cédric Sarlin connaît bien le sujet. Il est souvent le premier à découvrir la situation et… à mesurer l'ampleur des dégâts. « De nombreux dommages ont été constatés sur les ouvrages réalisés, éclairage abîmé, câbles disparus, regards obstrués, et ce bien que l'on ait rapidement installé des containers. Pour nettoyer les lieux, il va falloir faire appel à plusieurs personnes pendant quelques jours. Cela a un prix, auquel il faudra encore ajouter les reprises des dégradations.

Nous avons dans ce dossier fait diligence, pris un avocat et mené une action conjointe avec la ville. Aujourd'hui l'affaire est instruite et « réglée » (les caravanes sont parties), mais le temps judiciaire est, comme souvent, déconnecté du temps opérationnel » constate Cédric Sarlin. « Au-delà des problèmes de la pollution et des détériorations, il y a aussi tous ceux liés à la sécurité, à la fois pour les riverains et pour les gens du voyage eux-mêmes, qui n'hésitent pas à s'installer avec leur famille sur un chantier non réceptionné, dans des conditions défiant les règles élémentaires de protection ! »

Pendant cette période, les nouveaux propriétaires pouvaient certes entrer en possession de leur bien, mais il fallait pour cela qu'ils arrivent à se frayer un chemin et soient prêts à subir certaines nuisances.

Que dit la loi Besson ?

Toute commune de plus de 5000 habitants doit participer à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et pour ce faire, être en conformité avec les prescriptions du schéma départemental édicté sur le sujet. Cosigné par le préfet et le président du Conseil Général, ce document, stipule à la fois le nombre d'aires et de places que doit offrir chaque secteur. Le premier schéma qui datait de 2002 a été révisé en 2012.--Compétente depuis 2001 en ce qui concerne les populations nomades, la CPA comprend 11 secteurs (d'une ou plusieurs communes) qui devraient tous être équipés d'une aire d'accueil. Actuellement, il n'y en a que deux, parmi lesquelles figure celle d'Aix.

Le cas d'Aix

En règle avec les préconisations du schéma directeur départemental, la commune d'Aix (un seul secteur) met ainsi à disposition des gens du voyage une aire d'accueil de 80 places, aménagée avec services et gestionnaire, et un terrain de grand passage, aux caractéristiques différentes. Créé en 2013, celui-ci est réservé aux regroupements en vue des rassemblements saisonniers régionaux ou nationaux. Ces deux espaces sont situés non loin l'un de l'autre, sur le plateau de l'Arbois.

La CPA n'ayant pas la compétence foncière, elle doit s'adresser au maire et attendre que celui-ci lui donne un terrain pour y construire les aires qu'elle gère ensuite. L'an prochain, une aire d'accueil de nouvelle génération, avec 80 places, viendra remplacer l'ancienne. En principe, les occupants ne doivent pas y rester plus de 9 mois, mais on assiste à un phénomène de sédentarisation. Il devrait par ailleurs y avoir sur le territoire 4 aires de grand passage, pouvant accueillir 100 à 200 caravanes, entre avril et fin août, mais seule existe actuellement celle de la CPA. Un lieu généralement peu utilisé – une fois l'an dernier ! — et détourné de sa vocation, car squatté en période de fermeture par ceux qui devraient se trouver sur l'aire d'accueil ! Chaque année, à la fin de la saison, les terrains de grands passages sont nettoyés et remis en état avant leur ré ouverture. Le coût de l'opération qui comprend également la quittance des factures d'eau et d'électricité est estimé à 200 000 € par an. Un montant qui atteint 700 000 € depuis la création du site, et ce pour une utilisation non conforme ! Notons que pour ce qui relève du stationnement des gens du voyage en dehors des aires d'accueil, on n'est plus dans le cadre de la compétence de la CPA.

Actuellement, il y a sur le Pôle à la fois des voyageurs et des Roms, deux populations à ne pas confondre, ces derniers étant des réfugiés sous la responsabilité de l'État, qui vivent souvent dans des conditions extrêmes.

Par Béatrice **Somville** | Photos : André Tarditi - Asso

Occupation illicite de terrains, par les gens du voyage : une situation récurrente depuis la création du Pôle !

Comment sortir des situations illicites ?

Lancement d'une procédure d'expulsion, envoi sur le terrain d'un huissier, éventuellement accompagné d'agents de la BAC pour constat d'effraction et d'occupation sauvage du domaine public, identification des personnes, photos des véhicules… « **Nous respectons et appliquons la loi. Nous allons jusqu'au bout de ce que nous pouvons faire** » explique Philippe De Saintdo, « **mais à un certain stade, nous ne pouvons plus avancer, seul le préfet peut mandater les forces de l'ordre pour l'expulsion. On fait des référés, ça peut durer des mois …**» Bien conscient des problèmes que ces situations peuvent générer pour les entreprises, l'élu poursuit « je prends en compte les revendications, mais je dois rester dans la loi et elle n'autorise rien de plus que ce que nous faisons, **je suis impuissant dès lors que l'État ne répond pas. Toutes les procédures s'étirent dans le temps, c'est connu, y compris des personnes concernées.**

Aix est bien dans la réglementation, mais pas forcément toutes les communes, et le préfet considère que l'on n'est donc pas aux normes pour la communauté ! » regrette Philippe De Saintdo. >>>

Des entreprises excédées

KSB

Sur le Pôle depuis 30 ans, avec des locaux situés avenue Jean Perrin, KSB s'apprête à se déplacer sur la zone de Lenfant où elle va doubler sa surface. L'entreprise emploie une quarantaine de personnes dont une part de commerciaux et une part dédiée à la maintenance des machines qu'elle vend. « Nous sommes très à l'étroit et l'atelier est obsolète dans son process industriel » commente Jean-Luc Borel, dirigeant de KSB. « Nous allons construire 1500 m2 d'atelier et 800 m de bureau. Le terrain est acheté, nous avons le permis de construire depuis 10 jours, la construction devrait démarrer fin septembre. Nous avons eu des sondages à faire sur le terrain pour préparer notre construction et il a fallu passer au milieu des caravanes avec nos machines… Il n'y a pas eu d'entraves, mais l'environnement est totalement dégradé, le terrain est couvert d'un tas d'ordures et il est difficile de se frayer un chemin. Nous ne sommes que partiellement gênés car nous n'avons pas réellement attaqué les travaux, mais nous nous posons beaucoup de questions et notamment comment cette voie sera-t-elle protégée à l'avenir ? Je suis sidéré de voir que les caravanes se sont multipliées au fil des mois » conclut le dirigeant.

Horizane

Même indignation et inquiétude pour Thierry Geets, directeur général d'Horizane Santé qui a lui aussi acquis un terrain sur Lenfant et devait commencer ses travaux le 23 mars pour emménager en fin d'année. Mais vu la situation, l'entreprise de gros œuvre qui devait démarrer a craint de laisser ses engins de terrassement sur le chantier. « Si je ne peux pas déménager en décembre, je serai fortement pénalisé, je devrai repartir sur un nouveau bail 3 6 9, ce qui n'est pas possible » explique Thierry Geets. On a déjà été retardé de huit jours. Si le terrain que nous avons acquis reste inaccessible, cela va entraîner des frais financiers importants qui vont pénaliser l'entreprise.

Nous avons écrit à l'association pour lui faire part de ce problème majeur, il est crucial en cette période que des problèmes de cet ordre ne viennent pas entraver en plus nos activités .»

Mi-janvier 2015, les Gens du Voyage s'installent rue Louis Berton - ZAC de Lenfant

... Les GDV rejoignent le site de Plan d'Aillane, le 10 avril

Des solutions locales et innovantes pour faire du déchet une ressource

Logistique et collecte
Recyclage en matières premières secondaires
Valorisation en énergie

En Méditerranée, Veolia vous propose une offre complète de prestations pour la gestion globale de tous vos types de déchets.

Plus de 1800 collaborateurs et 60 sites et agences à votre service.

1 rue Albert Cohen - Marseille 16
Tél : 04 91 03 42 00

www.veolia-proprete.fr

Ressourcer le monde

VEOLIA